Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le 16 et 28 12 2016
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

VILLE d'AUBIERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

VILLE D'AUBIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

Séance du 15 décembre 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE le 15 DECEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aubière, sous la présidence de **Monsieur Christian SINSARD, Maire**.

PRÉSENTS (25) : C. SINSARD, E. CROUZET, M-A. PUGLIESE V. SOULIGNAC, J. LUCARD, A. CHASSAIGNE, M. FORTE, C. MONTAGNON, M. BELLEROSE, M-T. FOURTIN-GIRAUD, M. CHAZOULE, B. BEAUDOUIN, J-Y. MANIEL, L. GILLIET, C. FILHOL, S. MAURER, D. AHMED-HAVET, C. AIGUESPARSES, E. SZCZEPANIAK, I. PORTIER, A. BRIAT, F. BERNARD, S. CASILDAS, D. SALDO, N. LOZANO.

ABSENTE ARRIVÉE AU POINT N°110 : M-F. SIOLY

ABSENT ARRIVÉ AU POINT N°117 : F. GUITTON

REPRESENTÉS (4) : F. GUITTON pouvoir à B. BEAUDOUIN, M-F. SIOLY pouvoir à C. MONTAGNON, E. SCOZZARI pouvoir à C. FILHOL, S. BILLOIS pouvoir à C. SINSARD.

Date de convocation : Le 08/12/16 Mme Brigitte BEAUDOUIN a *été élue secrétaire de séance.*

DEL97122016 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

DECISION :

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de convertir l'exposé ci-dessus en délibération.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
16/12/16

De sa publication le :
16/12/16

De sa notification le :
16/12/16

Pour extrait certifié conforme,

Aubière, le 16 décembre 2016

Le Maire,
Christian SINSARD

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le 16 et 28 12 2016
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

MAIRIE d'AUBIERE

VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian

CROUZET Éric

GUITTON Florent

SOULIGNAC Vincent

MONTAGNON Christine

LUCARD Josette

PUGLIESE Marie-Angèle

CHASSAIGNE Alain

FORTÉ Montserrat

GILLIET Laurent

MANIEL Jean-Yves

FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse

SIOLY Françoise

BILLOIS Stéphane

SCOZZARI Élizabeth

MAURER Sébastien

BELLEROSE Martine

CHAZOULE Michel

BEAUDOUIN Brigitte

AIGUESPARSES Claude

PORTIER Isabelle

BRIAT Agnès

BERNARD Florent

SZCZEPANIAK Éléonore

CASILDAS Sylvain

LOZANO Nicole

ABSENTS EXCUSÉS :

FILHOL Cédric (ayant donné pouvoir à PUGLIESE Marie-Angèle)

SALDO Didier (ayant donné pouvoir à LOZANO Nicole)

AHMED-HAVET Delphine (ayant donné pouvoir à FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse)

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

SOMMAIRE

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE....5

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE....6

I - Procès-verbal de la séance précédente....6

DEL79092016 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente....6

II - Finances....6

DEL80092016 : Demande de garantie d'emprunt pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Acquisition – Amélioration de deux logements situés 22 avenue de la Margeride – Contrat de prêt n°50948....6

DEL81092016 : Désignation de représentants pour siéger au sein de la commission de délégation de service public....7

III - Administration générale....8

DEL82092016 : Conseil Local de la Vie Associative (CLVA)....8

DEL83092016 : Complément à la délibération n°92 du 26 juin 2014 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire : article L. 2122-22 du Code Général des Communes....9

DEL84092016 : Approbation du compte rendu annuel d'activité de la ZAC de Malmouche 2015 et avenant n°07....10

DEL84-1092016 : Recensement à la population 2017 – Désignation coordonnateurs communaux....13

IV - Personnel....13

DEL85092016 : Transformation de postes pour avancement de grade....13

DEL86092016 : Convention de télédéclaration et de paiement du fonds de solidarité....14

V - Environnement - Cadre de vie....15

DEL87092016 : Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz – Mise en œuvre variation de puissance EP tranche 1....15

DEL88092016 : Démolition bâtiment – Parcelles BX n°107 et n°108....18

DEL89092016 : Cession foncière – EPF-SMAF à Logidôme – Parcelle A5 n°434....19

DEL90092016 : Subdélégation du droit de priorité à Logidôme – Parcelle BH n°219....20

DEL91092016 : Cession foncière – EPF-SMAF à Logidôme – Parcelles BH n°220 et une partie de la subdivision de la parcelle BH n°215....33

DEL92092016 : Cession foncière – Parcelle AT n°399....33

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300014-20161215-DELIB93092016-DE

DEL93092016 : Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur le PADD 34

DEL94092016 : Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme. 41

VI - Divers..... 41

DEL95092016 : Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal..... 41

DEL96092016 : SIVOM – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement collectif 2015..... 42

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. C'est un peu clairsemé. J'ai un certain nombre de pouvoirs :

- Mme SZCZEPANIAK, qui est présente mais qui devra s'absenter, a donné pouvoir, le temps de son absence, à Sylvain CASILDAS ;
- Cédric FILHOL a donné son pouvoir à Marie-Angèle PUGLIESE ;
- Didier SALDO a donné son pouvoir à Nicole LOZANO ;
- Delphine AHMED a donné son pouvoir à Marie-Thérèse FOURTIN ;
- Françoise SIOLY a donné son pouvoir à moi-même.

Nous avons assez de monde pour délibérer.

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétaire de séance, ce soir, est Christine MONTAGNON.

Ce soir, il y aura un certain nombre de délibérations avec vote : deux qui concernent les finances, quatre l'administration générale, deux le personnel, huit l'environnement - cadre de vie et deux diverses. Après, nous passerons aux questions diverses. Si nous avons le temps – mais je pense que nous aurons le temps – nous donnerons le micro dans la salle.

Avant de commencer, comme c'est la coutume depuis quelque temps, je vais vous communiquer quelques lettres de remerciement que nous avons reçues. Nous avons reçu des remerciements de la part du collège Joliot Curie puisque nous avions organisé une petite cérémonie en l'honneur de l'équipe de tennis du collège qui était championne de France UNSS. Éric CROUZET a fait en sorte que dans le cadre de l'Open international de tennis féminin, qui se déroule actuellement, ces enfants puissent échanger avec Émilie LOIT qui a été, à l'époque de sa gloire, 27ème mondiale et qui est aujourd'hui journaliste à Eurosport.

(Entrée de M. MANIEL)

Nous avons reçu également les remerciements du Maire de la ville d'Arpajon-sur-Cère. Il y avait une étape du Tour de France. Ce collègue avait fait appel au Maire pour des barrières. Nous lui avons mis à disposition un certain nombre de barrières.

Nous avons également une lettre de remerciement de la famille de Mme GUILLOUX, une centenaire de l'EHPAD, que nous avons honorée la semaine dernière.

Nous avons aussi reçu une belle lettre. Je vais vous la lire sans perdre trop de temps. C'est la lettre de la boulangerie-pâtisserie Sauvestre que nous avons honorée, en même temps que M. et Mme CELLIER de la boucherie pour leur départ à la retraite : *« Monsieur le Maire, au sujet de la réception du 15 septembre, il y a des moments extraordinaires dans la vie de chacun. Pour nous, c'est le cas aujourd'hui. Les élus, les invités, les amis sont là. Les discours se succèdent, les remerciements aussi. Beaucoup d'émotion s'empare de nous et on oublie peut-être de vous remercier de cet instant magique qui a retracé des années de travail aubiéroises. Merci pour la médaille, pour les fleurs, pour les cadeaux et surtout merci pour cet agréable moment passé avec vous, la municipalité, les élus et vous, Monsieur le Maire. Monsieur et Madame SAUVESTRE. »*

Je tenais à vous lire tout cela. Avant que quelqu'un ne prenne le micro pour dire : « Vous avez dû recevoir aussi des lettres d'engueulade », c'est vrai. Nous recevons régulièrement – nous en avons reçu une il y a deux jours – des lettres de gens qui ont pris une prune par la police

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-296300165-20161215-DELIB79092016-DE

municipale et qui ne sont pas contents. La plupart du temps, d'ailleurs, ce ne sont pas des Aubiérois. L'autre jour, c'étaient des gens de Romagnat ou de Beaumont. Je le redis, en ma qualité de responsable de la police, j'assume. Les prunes que mettent nos agents sont pour éviter l'anarchie dans les rues d'Aubière. Imaginez qu'ils ne fassent pas la police au nom du Maire, ce serait le bazar et nous recevrions certainement d'autres types de lettres pour nous « engueuler » sur le fait que c'est le bazar dans la commune. J'invite tout le monde, d'une part, à respecter la réglementation et, d'autre part, à respecter la police municipale.

Cela étant dit, nous allons passer à l'ordre du jour.

On me souffle d'éteindre les téléphones portables, comme d'habitude. Je vous fais confiance, on éteint les portables, surtout les élus. C'est bien de le rappeler. Il y a même des élus qui avaient oublié. Pour ne pas oublier, je laisse mon téléphone dans mon bureau.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE

I - Procès-verbal de la séance précédente

DEL79092016 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- C'était la séance du 23 juin. Y a-t-il des remarques ? Il ne semble pas qu'il y en ait. Tout le monde a pu le lire, a pu vérifier ses déclarations ? Êtes-vous d'accord pour l'approuver ? *(Néant)*

- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*
- Des votes contre ? *(Néant)*

La délibération n° 79 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

II - Finances

DEL80092016 : Demande de garantie d'emprunt pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Acquisition – Amélioration de deux logements situés 22 avenue de la Margeride – Contrat de prêt n°50948

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Bonjour à tous. L'assemblée a l'habitude de délibérer sur ce type de délibération, en tout cas de demande, à savoir une garantie d'emprunt pour un montant total de 410 337 €, sachant qu'on demande pour la commune d'Aubière une garantie de 50 % de cette somme, le reste étant pris en charge par Clermont Communauté.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous procédons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 80 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

Je vous remercie.

DEL81092016 : Désignation de représentants pour siéger au sein de la commission de délégation de service public

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Bonsoir à tous. Nous devons mettre en place une commission de délégation de service public. Je ne vous ferai pas l'affront de relire l'intégralité de la délibération. Pour faire simple, il y a une ordonnance qui est tombée le 29 janvier 2016 qui modifie un peu les choses. Il doit y avoir l'intervention de la DSP et cela dépendait du montant de l'offre. Vu la faiblesse du montant, nous n'avions pas été obligés de mettre en place cette commission de délégation de service public. La modification est qu'il n'y a plus de notion de seuil.

Nous avons réfléchi à la composition de cette délégation de service public et nous allons vous faire des propositions. Puisqu'il y a une commission d'appel d'offres, nous avons pensé que les membres pourraient être les mêmes. Il y a seulement quelques modifications parce qu'il y a certains élus qui n'étaient pas très disponibles à cette commission d'appel d'offres. Nous allons donc vous faire les propositions suivantes.

Cette commission est composée d'un Président, qui est le Maire, de cinq membres titulaires élus et de cinq membres suppléants élus. Les propositions qui vous sont faites sont Éric CROUZET, Alain CHASSAIGNE, Vincent SOULIGNAC, Florent GUITTON et Didier SALDO, sur la demande de son groupe. Au niveau des suppléants, nous faisons la proposition de Montserrat FORTÉ, Jean-Yves MANIEL, Martine BELLEROSE, Stéphane BILLOIS et Claude AIGUESPARSES.

Vous voyez, nous vous proposons que certains suppléants deviennent titulaires et *vice versa*. Si vous avez des candidats à nous présenter, faites-nous le savoir.

(Entrée de M. GILLIET)

M. CASILDAS.- Bonsoir à tous. Mon groupe dispose d'un élu titulaire à la CAO. Nous souhaitons disposer d'un élu titulaire à la commission de délégation de service public.

Mme LOZANO.- Bonsoir. Didier (SALDO) m'a demandé de préciser qu'il ne faisait pas un impératif d'être titulaire. Il accepte d'être suppléant, donc je pense que cela va tout résoudre.

Mme LUCARD.- C'est parfait.

M. CASILDAS.- En revanche, c'est moi qui prendrai la place de Claude AIGUESPARSES sur le poste de titulaire.

Mme LUCARD.- D'accord.

M. CASILDAS.- Merci à Didier.

Mme LUCARD.- Nous rajoutons en tant que titulaire Sylvain CASILDAS et nous mettons Didier SALDO en tant que suppléant. Est-ce que vous êtes d'accord sur les candidatures ? *(Néant)*

Je vais vous demander de procéder au vote de ces membres de la commission.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 81 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300019-20161228-DEL82092016-DE

Nous avons la mise en place de cette commission parce que nous allons être contraints de la réunir très rapidement car nous avons une délégation de service public en ce qui concerne le renouvellement du marché du dimanche matin. Maintenant que les membres ont été élus par le Conseil Municipal, nous allons vous faire passer une convocation parce que la première réunion aura lieu le 14 octobre, à 11 h 00. Nous allons vous faire passer très rapidement, ce soir même, vos convocations pour cette réunion.

Je vous remercie.

III - Administration générale

DEL82092016 : Conseil Local de la Vie Associative (CLVA)

Rapporteur : M. Éric CROUZET

M. CROUZET.- Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne la vie associative et en particulier le Comité Local de la Vie Associative, qui a été mis en place depuis 2015. Pour réguler un peu le travail et les missions de ce groupe de travail, nous avons décidé de mettre en place une charte, que vous avez eue en document joint. Pour le public, je vais simplement rappeler certains points.

Il s'agit d'abord de valoriser, une fois de plus, la vie associative aubiéroise et, pour ne pas trop influencer les décisions de ces groupes, nous avons mis en place cette charte qui a pour but le respect de la liberté d'initiative de chaque association.

Qu'est-ce que le CLVA ? C'est une représentation permanente du mouvement associatif, un outil d'échange et de concertation. Ses objectifs principaux sont la mise en réseau, la mutualisation et la promotion de chaque association. Ses missions sont avant tout d'être une interface entre les associations et la commune. C'est une façon de partager les moyens, les savoir-faire et les faire savoir de chaque association, en particulier au niveau du matériel ; il est de plus en plus difficile d'acquérir du matériel pour chaque association, donc une mutualisation est souhaitable.

Comment fonctionne ce CLVA ? Il y a des réunions plénières, au minimum deux par an, avec l'adjoint ou l'adjointe concerné par les associations, et des groupes de travail. Jusqu'à présent, il y a eu deux groupes de travail : le premier a travaillé justement à la rédaction de cette charte qui est arrivée à aboutissement aujourd'hui, le deuxième groupe de travail est chargé de l'organisation et de l'évaluation du forum des associations. Cette année, le forum des associations était une organisation de ce CLVA. Ils nous ont fait des retours et une évaluation. Lors d'une prochaine commission - culture vie associative, nous ferons un point plus précis sur les résultats et l'évaluation de ce forum des associations.

Nous vous proposons d'adopter cette charte associative. Y a-t-il des questions ?

Mme LOZANO.- J'aurai quelques petites questions à poser.

D'abord, je voudrais vous dire que notre groupe salue la mise en place de ce Comité Local de la Vie Associative car pour nous, cela va dans le bon sens.

Tu viens de nous dire qu'il y aura deux réunions en moyenne par an.

M. CROUZET.- Minimum.

Mme LOZANO.- Qui participera à ces réunions ? Est-ce que ce Comité de la Vie Locale sera ouvert à toutes les associations ?

M. CROUZET.- Les réunions plénières seront ouvertes à toutes les associations.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216301145-20161215-DEL83092016-DE

Mme LOZANO.- Y compris des associations citoyennes qui ne sont pas subventionnées, des choses comme cela ?

M. CROUZET.- Toutes les associations qui ont leur siège ou activité sur la commune d'Aubière.

Mme LOZANO.- D'accord.

Est-ce que la mise en place de ce Comité Local de la Vie Associative rentre dans un projet plus vaste qui pourrait peut-être aboutir, comme nous le souhaiterions, à une maison des associations, à une structure un peu plus grande ?

M. CROUZET.- Ce sera peut-être le travail d'un groupe constitué pour réfléchir. Comme ils ont fait cette rédaction de charte, si des associations proposent de monter un groupe de travail autour de cette thématique d'une maison des associations, pourquoi pas ?

Justement, pour respecter un peu la liberté d'initiative des associations, je n'ai pas participé à ces groupes de travail. Héloïse BARBE, qui est la responsable du pôle associatif, dirige ces réunions, mais je n'ai pas assisté à ces groupes de travail ; j'ai assisté à leur mise en place, mais plus aux séances de travail effectives.

M. CASILDAS.- Effectivement, c'est une bonne mesure qui va dans le bon sens et qui va permettre d'associer un peu plus largement encore les associations. Sur les périodes de rendu du travail du CLVA, est-ce qu'on pourrait inviter tous les membres du Conseil ? On l'a déjà fait. Est-ce qu'on pourra ouvrir la commission à tous les membres du Conseil ? Je pense que cela intéresse tout le monde.

M. CROUZET.- Pourquoi pas ? Oui. Je ne sais pas à quelle commission ce sera discuté, mais nous ne manquerions pas de vous convier à ce moment.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? *(Néant)*

Je vous propose de passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 82 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL83092016 : Complément à la délibération n°92 du 26 juin 2014 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire : article L. 2122-22 du Code Général des Communes

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Cette délibération est administrative, même si elle est très importante. C'est la modification d'une délibération que nous avons votée en juin qui concerne l'article L. 2122-22 du Code Général des Communes. En fait, c'est une disposition de la loi NOTRe, qui est la nouvelle organisation territoriale.

Nous vous proposons de modifier l'alinéa 7, que nous avons voté en juin, par la formule suivante : *« de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».*

Il est rajouté un alinéa supplémentaire, l'alinéa 25 : « *de demander à l'État ou à d'autres*

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300015-20161222-DEL84092016-DE

collectivités territoriales l'attribution de subventions, quelle que soit leur nature, objet ou montant ».

De plus, il est proposé, en complément à l'alinéa 22 de la délibération du 26 juin, d'autoriser de façon expresse le Maire à déléguer à des tiers pour la réalisation d'opérations le droit de priorité. Nous aurons un exemple concret de cela tout à l'heure.

C'est un peu abstrait, un peu administratif, mais nous sommes obligés de voter ces dispositions. Est-ce que cela vous inspire un certain nombre de remarques ? *(Néant)*

Tout le monde baisse la tête. Je n'intéresse pas grand monde sur cette délibération, mais elle a son importance.

- Y a-t-il des oppositions ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n° 83 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie, chers collègues.

DEL84092016 : Approbation du compte rendu annuel d'activité de la ZAC de Malmouche 2015 et avenant n°07

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

M. CHASSAIGNE.- Bonsoir à tous. Il s'agit de la délibération que nous faisons chaque année concernant le compte rendu d'activité de la ZAC de Malmouche, à laquelle est adjoint l'avenant n° 7.

Au préalable, je vais vous faire un point d'information sur l'avancement de la situation de la SAEM puisque les deux sujets sont intimement liés. Nous nous étions rencontrés avec les conseillers municipaux le 10 mai 2016. Nous avions fait un point d'avancement sur les sujets de la SAEM et de la ZAC.

Depuis, il y a eu l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin et l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai. Pourquoi ? Parce que le débat avait déjà été lancé au cours d'une autre réunion sur la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, avec une entrée en liquidation le 30 juin. Cette option a été choisie par les administrateurs de la SAEM le 30 juin. Depuis le 30 juin, la société entre en phase de liquidation.

Je rappelle quand même, pour ceux qui n'étaient pas présents, les raisons qui ont présidé à cette décision. Le premier point, certainement le plus important, est la baisse des capitaux propres, une activité en matière de recherche et de développement qui est très faible, pas d'évolution prévisible et de perspective d'avenir, un carnet de commandes qui est vide. La convention publique d'aménagement qui lie la commune et la société, donc la SAEM en tant qu'aménageur, a pris fin le 7 juillet 2016. Le contrat d'aménagement de la société SCET – cela ne veut plus dire Société Centrale d'Équipement du Territoire, cela veut dire Service Conseil Expertise Territoire – a pris fin au 30 juin 2016. Il faut également tenir compte du fait que la compétence aménagement sera détenue par la communauté urbaine à partir de janvier 2017. Autant de raisons qui ont présidé à cette décision de mettre en liquidation la société.

Après consultation d'un bureau d'étude spécialisé en la matière, c'est la SCET – mais un autre service de la SCET, pas le service aménagement, un service plus orienté sur l'expertise comptable – qui a été désignée comme liquidateur.

Deux mots sur le liquidateur. Le liquidateur représente la société dans tous ses droits et ses actions. Il n'y a plus de Président. Il poursuit les affaires en cours dans l'intérêt de la société, par exemple acheter ou vendre. Il se substitue au Conseil d'Administration et au PDG. Il s'agit

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161216-DELIB97112016-DE

d'une liquidation amiable qui est non judiciaire. De ce fait, il bénéficie d'une certaine liberté de mouvement.

La mise en liquidation s'accompagne de la liquidation de l'opération de la tranche 1 de la ZAC. La convention publique d'aménagement a expiré le 7 juillet 2016, comme je l'ai dit tout à l'heure. La procédure de liquidation de l'opération de tranche 1 passe par cette délibération, qui va suivre, sur le compte rendu annuel d'activité 2015. La SCET, en sa qualité de directeur de l'opération, assure la liquidation technique de la CPA. C'était prévu dans la convention, telle qu'elle avait été signée.

Je reviens à la délibération. Je vais reprendre les éléments essentiels qui ressortent de ce compte rendu annuel d'activité.

Souvenez-vous, les îlots B, C et D sont déjà confiés et sont en construction.

Le projet de l'îlot A n'a pas abouti avec la société CICO. Depuis, nous avons lancé un appel à projet pour construire un quartier en groupe d'habitations sur celui de 9 022 m². Nous avons reçu récemment, il y a quelques jours, les réponses. Nous avons consulté trois constructeurs sur l'agglomération. Nous avons deux réponses. Les analyses sont en cours et les décisions devraient être prises dans les semaines qui suivent. Cela va dépendre de l'analyse des dossiers, de l'audition des candidats, voire éventuellement des renseignements complémentaires dont nous pourrions avoir besoin avant de choisir l'opérateur.

Les travaux de construction des bailleurs sur les îlots B, C et D ont commencé en début d'année 2016 par des terrassements et actuellement par les constructions.

Je vous rappelle également le calendrier. Les logements locatifs doivent être livrés au premier trimestre 2018 et les logements en accession à la propriété au deuxième trimestre 2018. À ce sujet, pour ceux qui auraient lu la convention, elle comporte une erreur. Je me tourne vers les services pour que la convention soit modifiée en ce sens. Nous en reparlerons.

Il y a également un certain nombre de régularisations foncières et financières qui vont intervenir, qui ont fait l'objet d'un accord transactionnel avec les constructeurs. Cela concerne des travaux qui ont été réalisés par la SAEM pour la construction des bassins de rétention qui sont hors îlots attribués aux constructeurs. Cela concerne également une bande de terrain qu'il y a sur le côté Sud – c'est le chemin qui est le plus en hauteur, en altitude – sur lequel il y a des adaptations de projet qui nécessitent un certain nombre d'adaptations au niveau foncier et au niveau financier, par incidence.

Pour la suite des événements, la SAEM ne se portera pas acquéreur du foncier de la tranche 2. C'est la commune qui est propriétaire. Aucun envoi de lettre *via* l'EPF-SMAF. Les travaux de voirie et réseaux divers sont clos sur la tranche 1 et se limitent à la tranche 1.

Je renvoie maintenant au bilan de l'opération. C'est le tableau qui est annexé. Il a été mis sur table parce que nous nous sommes aperçu qu'il avait été oublié dans le compte rendu annuel d'activité. C'est un problème informatique, d'édition. Je vais quand même vous apporter une explication sur un point qui a certainement dû attirer votre attention, qui concerne le sujet sur lequel on revient souvent, en tout cas sur lequel vous revenez souvent, qui concerne la participation d'équilibre de la ville. Ce document, qui est le rapport d'activité 2015, a été établi au 31 décembre 2015 et depuis, il s'est passé pas mal de choses. La vision qui apparaît sur ce tableau, forcément, n'est pas juste. Elle sera rectifiée en fonction des événements qui ont pu survenir sur l'année 2016 et notamment sur ce que je viens de signaler, à savoir les ventes de terrains qui sont intervenues entre la SAEM et les opérateurs puisqu'il y a eu des adaptations de projet. Cela a fait l'objet des accords transactionnels qui vont augmenter les recettes en termes de foncier de l'ordre de 101 000 € et des poussières. Cela fait que la participation d'équilibre sera forcément revue à la baisse.

Dans le chiffre qui apparaît sur les recettes 2016 et après, les 449 643 € méritent une explication. C'est un total qui correspond à la vente de l'îlot A dont je vous ai parlé, qui est en cours

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300415-20161215-B2DB3A2-2016-DE

de négociation, aux ventes déjà exécutées pour les terrains avec les bailleurs qui sont de 87 000 €. Il y avait 160 000 € de base sur la vente de l'îlot A, qui est la vente de référence qui avait été faite avec le premier candidat, qui est CICO, 87 000 € qui sont les ventes de l'année 2016 aux bailleurs sur les régularisations foncières et la participation d'équilibre. Ce total fait 449 000 €. Je vous ai déjà dit que 87 000 € de vente aux bailleurs allaient certainement être augmentés de 101 000 €. Le produit de la vente de l'îlot A, à travers les premières réponses que nous pouvons avoir et les termes qui figuraient dans le cahier des charges que nous avons fait passer aux candidats constructeurs pour l'îlot A, fera que nous serons nettement supérieurs à 160 000 € sur la vente de l'îlot.

Je ne rentre pas trop dans le détail. C'est simplement pour vous expliquer que quand on fait un bilan fin 2015 et un bilan pour l'année 2016, il y a forcément des évolutions très notables. Je voulais vous rassurer là-dessus. Cela veut dire que le chiffre de 202 568 € de participation pour 2016 est déjà erroné. Je ne vais pas dire qu'il sera à 0, je ne donne pas de chiffre, mais vous avez bien compris que nous allions forcément être dans des chiffres beaucoup plus intéressants.

Qu'ajouter d'autre ? Je crois que j'ai à peu près fait le point. Je ne rentre pas dans le détail. Vous avez peut-être consulté le compte rendu d'activité. Il est basé chaque année sur les mêmes rubriques. Je pense en avoir extrait les éléments essentiels.

Avant de conclure, parce que j'ai peur d'oublier, je voulais rappeler aux élus que vous êtes invités le jeudi 13 octobre – je ne sais pas si c'était dans les cases tout à l'heure – par les deux constructeurs Logidôme et OPHIS à la présentation sur site de l'opération. C'est le jeudi 13 octobre, à 11 h 00. Il y aura Logidôme et OPHIS – c'est une invitation conjointe – qui nous donneront les explications concernant les constructions, la répartition des logements, aussi bien en locatif, dans la partie basse, qu'en accession, dans la partie haute, et l'avancement du chantier.

Je crois en avoir terminé. Avant de passer au vote, je voudrais savoir s'il y a des observations ou des questions ?

M. CASILDAS.- Oui. Je voudrais une précision sur une phrase qui est ambiguë à mon sens. C'est la première phrase sur la deuxième page de la délibération : *« La ville engagera en 2017 une réflexion sur la réalisation de la tranche 2 et l'achat de la partie Sud. »* On est d'accord qu'on engage une réflexion sur la réalisation et l'achat ? On n'engage pas la réalisation et on n'engage pas l'achat ?

M. CHASSAIGNE.- Déjà, il manque un mot. C'est *« la partie Sud de la tranche 1 »*. Effectivement, on parle d'achat et on ne parle pas de construction, forcément. Sur la réalisation de la tranche 2, on parle forcément des questions d'achat de terrain et des questions de construction.

Pour dire deux mots sur la tranche 2, une consultation devrait être lancée début 2017. On est sous l'égide maintenant, en régie directe de la commune, pour lancer une consultation pour une étude préalable d'insertion paysagère et de composition d'ensemble de l'opération à l'équivalence de ce qui avait été fait pour la tranche 1, pour laquelle nous avions travaillé avec le bureau d'étude BAUTIER RANOUX, pour ceux qui étaient partie prenante à cette époque.

Mme LOZANO.- Il nous semble important de noter qu'il y a la dissolution de la SAEM. Certaines personnes de l'ancienne équipe municipale l'avaient déjà demandé en son temps. C'est chose faite. C'est une bonne chose et sachons tirer des leçons de nos erreurs.

Ce qui nous préoccupait et ce qui nous préoccupe toujours, c'est l'îlot A. Nous allons attendre d'avoir un peu plus de précisions. Apparemment, cela se débloquerait.

M. CHASSAIGNE.- L'essentiel de nos attentes est dans le cahier des charges, que nous pouvons vous communiquer, si vous voulez, notamment sur les efforts qui seront consentis sur les questions énergétiques, sur les questions d'insertions paysagères, de services communs dans le lotissement, sur l'architecture, sur l'adaptation au sol, sur les questions écologiques, etc. Nous avons un cahier des charges qui est très solide. C'est déjà le reflet de ce que nous avons reçu dans les réponses des deux constructeurs.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? *(Néant)*
- Y a-t-il des personnes qui sont contre ? *(6 voix)*

La délibération n° 84 est adoptée à la majorité.

Merci.

IV - Personnel

DEL85092016 : Transformation de postes pour avancement de grade

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Un certain nombre d'agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Nous vous proposons la création correspondant à ces conditions d'avancement. Nous vous proposons la création de :

- 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste de technicien principal première classe,
- 4 postes d'agent de maîtrise principal,
- 2 postes de brigadier,
- 4 postes d'adjoint administratif première classe,
- 2 postes d'ATSEM principal deuxième classe,
- 5 postes d'adjoint technique principal deuxième classe.

Tous ces postes sont ouverts à temps complet. Nous avons recueilli l'avis du Comité technique le 17 février. Les postes que ces personnels occupaient vont être supprimés au tableau des effectifs et, bien sûr, les postes que je viens de vous citer seront créés au niveau des effectifs.

Nous vous demandons d'approuver la création de ces postes et la suppression des postes que ce personnel occupait précédemment.

Avez-vous des questions ?

M. CASILDAS.- C'est de la réussite au concours, ce n'est pas de la promotion interne ?

Mme LUCARD.- C'est de l'avancement de grade.

- Y a-t-il des votes contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n° 85 est adoptée à l'unanimité.

(Entrée de Mme SIOLY)

DEL84-1092016 : Recensement à la population 2017 – Désignation coordonnateurs communaux

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Tout le monde est au courant qu'il va y avoir un recensement exhaustif de

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161219-DEL86092016-DE

la population en 2017. Il faut donc que nous désignions des coordonnateurs communaux. La collecte de ce recensement se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Avant que vous posiez des questions, je vais vous donner quelques petites précisions sur le rôle de ces coordonnateurs communaux. Ils assurent le découpage du territoire communal en districts. Ils préparent la collecte. Ils encadrent les agents recenseurs et contrôlent effectivement ce travail de collecte.

Pour assurer ces missions, il est convenu de désigner, de nommer Mme Sandrine DELABRE, qui sera le coordonnateur principal. Elle sera assistée de deux autres agents municipaux qui seront des coordonnateurs suppléants : il s'agit de Mme Sabrina HARDY et de Mme Marianne BALLET.

Les agents recenseurs doivent être recrutés au nombre d'une vingtaine de personnes. Ce recrutement se fera courant octobre-novembre. Nous reviendrons devant le Conseil Municipal parce que nous ne connaissons pas encore le montant de la dotation forfaitaire du recensement. Au prochain Conseil Municipal du mois de décembre, il y aura une autre délibération qui vous sera présentée. Nous vous donnerons le nom de ces agents et nous vous ferons part du recrutement, du mode et de la rémunération de ces agents recenseurs.

Avez-vous d'autres questions concernant ce recensement ? Il est très important parce que l'INSEE nous donnera les chiffres à la fin de l'année 2017, mais vous savez qu'il y a toujours un décalage de trois ans, donc les chiffres effectifs entreront en vigueur seulement en 2020. Ces chiffres nous permettront d'avoir une dotation globale de fonctionnement qui sera plus élevée – c'est ce que nous espérons – de déterminer le nombre des conseillers municipaux et l'organisation des scrutins, mais aussi, puisque nous aurons une connaissance de notre population, d'avoir des choix stratégiques d'un point de vue politique.

Avez-vous des questions par rapport au recensement ? Je pense que j'ai un peu synthétisé ce qu'était le recensement. *(Néant)*

Je vais vous demander de voter cette délibération pour la désignation des coordonnateurs communaux.

- Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? *(Néant)*
- Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? *(Néant)*

La délibération n° 84-1 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

DEL86092016 : Convention de télédéclaration et de paiement du fonds de solidarité

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Cette délibération vise à permettre la télédéclaration et le paiement du fonds de solidarité par voie dématérialisée, comme c'est le cas pour nombre d'actes au niveau de la commune. Vous avez une convention qui est annexée dans vos cahiers, que vous avez certainement dû lire.

Par rapport à ce fonds de solidarité, y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 86 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

V - Environnement - Cadre de vie

DEL87092016 : Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz – Mise en œuvre variation de puissance EP tranche 1

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- Bonsoir à tous. Cette délibération concerne la mise en œuvre de la variation de puissance sur notre éclairage public. En clair, il s'agit d'abaisser la luminosité de nos candélabres, donc de notre éclairage, la nuit.

Nous avons demandé il y a deux ans – je l'avais déjà évoqué ici, en Conseil Municipal – une étude auprès du syndicat du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électrification et de Gaz). Elle a été longue parce que, pour votre gouverne, il y a quand même 2 035 foyers lumineux dans notre commune, donc 2 035 poteaux qui éclairent notre commune. Au mois de mai, nous avons eu l'étude qui a été réalisée par le SIEG. Cette étude comporte 14 variantes. Sur ces 14 variantes, nous en avons retenu 3 qui nous paraissaient être principales, dont la rentabilité par rapport à l'investissement allait être réalisée au bout d'un an.

Ces travaux que nous retenons pour les 3 propositions, parmi les 14 proposées par le SIEG, coûtent 31 000 €, d'après les données du SIEG. Comme d'habitude, le SIEG prend en charge 50 % de ces travaux. Cela coûterait donc à la commune 15 500 €.

Pour être plus précis sur les trois propositions que nous avons retenues, ce serait la programmation, sans rentrer trop dans le détail, de 445 luminaires qui ont aujourd'hui une technologie désuète, qui s'appelle du ferromagnétique. Nous allons passer sur des ballasts électroniques qui nous permettront de mettre en place un système de programmation pour abaisser la luminosité de ces candélabres à hauteur de 40 % la nuit. Vous verrez, je l'espère, que la différence n'est pas flagrante. Nous ne sommes pas allés sur des axes principaux de la commune mais plutôt dans des endroits où on peut se passer de 60 % de la lumière en pleine nuit. La programmation de ces 445 luminaires nous coûtera 6 000 € pour une économie d'énergie électrique sur un an de 6 786 €.

Ensuite, nous avons pris aussi l'option de rééquiper des projecteurs qui ont, là aussi, des technologies très vieilles, qui nous coûtera 7 500 €, avec une économie électrique réalisée par an de pratiquement 5 500 €.

Une chose qui nous paraissait aussi primordiale est l'extinction à minuit des projecteurs au sol sur l'église, la mairie, rue Curabet et rue du Chambon. Là aussi, à partir de minuit, je ne vois pas trop l'utilité d'avoir toutes ces lumières au sol, à part chauffer les fourmis et les oiseaux, et même pas parce qu'à cette heure, ils dorment. Cela nous coûterait 2 500 € en programmation pour une économie potentielle de 2 300 €.

En combinant ces trois propositions, l'économie s'élèverait à 14 428 € pour un investissement de 15 500 €. C'est sur un an.

Je tiens à vous dire aussi que dans le cadre des transferts de la voirie à la communauté urbaine, il est prévu que le transfert de l'éclairage public parte avec la voirie. Nous n'avons pas voulu aller plus loin dans un premier temps pour réaliser ces modifications puisque cela risque d'être des modifications que nous ferions pour la communauté urbaine.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300149-20161215-DELIB97122016-DE

Pour l'instant, nous en sommes là. Nous nous étions engagés à réaliser certains de ces travaux. Nous le faisons. J'espère que tout le monde s'en ravira. Je ne sais pas si on peut le dire comme cela. Nous nous y étions engagés, donc nous allons le faire réaliser après le vote.

Y a-t-il des questions ?

Mme SIOLY.- De quelle heure à quelle heure ?

M. MANIEL.- Il faut reprendre les trois. L'abaissement de 40 % la nuit sera sur 10 heures par nuit. Ce sera très probablement de 11 h 00 jusqu'à l'extinction naturelle de ce qui se faisait auparavant.

Mme SZCZEPANIAK.- *(Propos hors micro, non entendu)*

M. MANIEL.- Vous savez tout comme moi qu'il y a quatre saisons dans l'année et que nous avons effectivement des saisons où la nuit arrive plus tôt que d'autres. Quand on dit un abaissement de 10 heures sur l'éclairement normal, c'est une moyenne entre l'été (pas trop), l'automne (un peu), l'hiver et le printemps. Le SIEG a des référentiels et ils nous disent que quand il y a un abaissement de 40 % pendant 10 heures, c'est une moyenne sur les 365 jours de l'année.

Ensuite, l'extinction est à partir de minuit, vous l'avez compris. C'est clair.

Ce qui était surtout intéressant était sur les 1 155 points lumineux qui appartiennent à la commune. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y en a 2 035, mais il y en a 480 qui appartiennent à Clermont Communauté, parce que toute la voirie n'est pas la propriété de la commune. Sur ces 1 155 foyers lumineux qui sont à la commune aujourd'hui, la totalité des points lumineux sera équipée en ballast électronique, donc facilement programmable, tant que nous le souhaiterons. Nous avons retenu les 40 %, mais nous avons la possibilité de changer la gradation. Nous pouvons passer à 30 %, 40 %, 50 %, voire 60 % d'abaissement. Nous avons retenu 40 % parce qu'aux dires du SIEG, qui sont des personnes de l'art, 40 % n'est pas dangereux, tout simplement.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. CASILDAS.- Je n'en ai plus qu'une parce que tu as en partie répondu à ma question. Je voulais savoir si on pouvait régler. Est-ce qu'on a prévu, à six mois ou à un an, une évaluation ? Ce que nous dit le SIEG est très bien, mais si on constate dans certaines rues un besoin de revenir en arrière, est-ce qu'on a envisagé d'évaluer cet abaissement de la luminosité ?

M. MANIEL.- Bien sûr. C'est tout simple, mais c'est vrai que c'est un peu technique. C'est mon métier, donc j'en parle et je n'explique peut-être pas assez précisément. C'est une programmation qui se fera à distance à partir du moment où tous les points lumineux seront équipés de ballast électronique. Si on considère que les 40 % ne sont pas satisfaisants, on passe à 60 % ou on remet à 100 %. Cela n'impliquera pas une intervention financière aussi lourde que ce que nous allons faire réaliser.

M. LE MAIRE.- Sur le fait de passer éventuellement de 40 à 60 %, je suppose que la question de Sylvain est de savoir si on peut le faire par secteur ? Si on s'aperçoit que la rue du Chambon n'est pas assez éclairée, est-ce qu'on pourra ne rehausser que la rue du Chambon, par exemple ?

M. MANIEL.- Aujourd'hui, sur ces travaux qui vont être commandés au SIEG, nous ne travaillons pas sur des secteurs. Nous nous « contentons », pour quelques dollars, de nous offrir la possibilité de programmer. En clair, c'est cela aujourd'hui. On ne se dit pas : « On va travailler sur la rue du Chambon pour abaisser l'éclairement. » Le but aujourd'hui est vraiment d'équiper la totalité des 1 550 points lumineux de la commune pour pouvoir travailler et faire ce que nous souhaitons faire avec. Ce n'est pas clair ?

M. LE MAIRE.- Pas du tout. Tu ne réponds pas à ma question.

M. MANIEL.- Il aurait fallu que tu viennes à la commission parce que nous en avons parlé

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

un peu plus précisément. Je rigole.

Globalement, tous les candélabres seront équipés de ce système qui permet d'abaisser ou pas.

Ensuite, il y a une autre phase qui est d'installer un système de télécommande à distance qui nous permettra de le faire par zone, si nous le souhaitons. Cela faisait partie des propositions du SIEG, mais pour l'instant, nous ne sommes pas allés aussi loin parce que cela implique un investissement beaucoup plus lourd et qui ne serait pas rentabilisé aussi facilement que les trois options que nous avons retenues.

M. LE MAIRE.- Je te remercie, mais je ne suis pas sûr que si j'étais venu à ta commission et que s'il n'y avait que des experts comme toi, j'aurais tout compris aussi. Peu importe. En tout cas, ce que tu nous dis est très éclairant.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme LOZANO.- Je confirme, j'étais à la commission et sur le moment, j'avais tout compris.

M. MANIEL.- Merci, Nicole.

(Rires)

Mme LOZANO.- Effectivement, nous avons pas mal discuté et il y a eu une discussion un peu technique. Je voudrais revenir dessus pour que tu nous reprécises bien deux points. A-t-on un état exhaustif des points lumineux de la commune ? Tu y avais répondu, mais nous n'avons pas tout suivi. Quand le SIEG intervient sur le domaine public pour la création d'un point lumineux, pour des modifications, pour du remplacement de lampes, est-ce qu'ils mettent en place des lampes compatibles pour la variation de puissance ?

M. MANIEL.- J'avais effectivement répondu à ces deux questions en commission, me semble-t-il. Nous avons une étude du SIEG et un dossier qui fait environ 250 pages, que je m'étais proposé de mettre à disposition de Didier SALDO, qui a refusé. Je le comprends parce que ce sont des chiffres et des termes techniques. Cela ne lui ferait pas peur parce que cela a aussi été son métier.

Aujourd'hui, par exemple, quand il se met en place un nouveau candélabre, il est équipé automatiquement de système électronique – et non plus de ferromagnétique – et d'une programmation.

L'étude a été longue à réaliser parce qu'il a fallu que l'entreprise électrique – pour ne pas la citer – qui travaille pour le SIEG monte avec sa petite nacelle sur les 1 150 points lumineux pour savoir si ceux-ci étaient déjà équipés ou non de système électronique, parce qu'ils n'ont pas été capables de nous le dire. Nous avons insisté avec les services en disant : « Nous voulons un état très clair et très précis de la situation. » Voilà pourquoi cela a été un peu long.

Aujourd'hui, je peux vous assurer que nous maîtrisons la chose. Aller plus loin serait investir, pour les raisons que je vous ai données tout à l'heure, et ne serait pas forcément utile dans le cadre du transfert à la CU. Aujourd'hui, nous pensons que c'est une bonne chose de réaliser en priorité ces trois propositions puisqu'elles seront rentabilisées sous un an.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*
- Y a-t-il des votes contre ? *(Néant)*

La délibération n° 87 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

Merci.

DEL88092016 : Démolition bâtiment – Parcelles BX n°107 et n°108

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Projection de document)

M. SOULIGNAC.- Bonjour. Nous voyons ici la carte de Cassini, que vous connaissez peut-être déjà. C'est la première carte qui a été faite en France. Cette carte a été faite par les Cassini, qui est une famille, sur quatre générations. Ce sont quatre générations de la famille Cassini qui ont réalisé ce plan, qui a démarré sous Louis XIV et qui s'est terminé, en gros, deux siècles après.

Vous voyez Aubière et, à gauche, vous voyez Beaumont. On voit aussi une chose intéressante, c'est la voie qu'on pourrait imaginer comme étant l'ancêtre de l'avenue du Roussillon, le pont d'Aubière qui, à une époque, était un lieu important à Aubière. C'est là où il y a Go Sport, etc. Après, on peut penser que c'est l'avenue de la Margeride et cela rejoint Clermont-Ferrand. Cela doit être aussi l'ancienne Nationale.

Nous allons passer à la délibération. C'était juste un clin d'œil sur la carte Cassini. Nous allons parler de démolition de bâtiment. Vous savez que nous avions acquis, par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF, des bâtiments que tout le monde a dû identifier car ils sont à côté d'Auchan. Vous avez le parking aérien d'Auchan sur le haut, le rond-point qui permet d'entrer et de sortir dans Auchan. On est sur l'avenue Jean Moulin. Vous avez la parcelle que nous avons acquise avec ces bâtiments et qui va être détruite. Elle sera détruite par l'EPF-SMAF. Le coût de la démolition sera intégré dans le remboursement du terrain, c'est-à-dire que le coût de la démolition ne sera pas payé directement par Aubière, il sera payé par l'EPF-SMAF parce que ce sont eux qui sont propriétaires de cette maison. Ce coût intégrera la dette et sera payé en 10 années.

Je pense que tout le monde doit se satisfaire de cette démolition parce que ce lieu est particulièrement hideux et même dangereux. Il y a des souterrains, il y a des caves qui sont accessibles. C'est une bonne chose que ce soit démoli, à notre avis.

Y a-t-il des questions ?

Mme LOZANO.- Oui. Est-ce que cette démolition ouvre la voie à un aménagement de cette sortie d'Aubière ?

M. SOULIGNAC.- Pour le moment, non. Vous savez qu'il y avait un projet – je ne suis pas d'accord avec tout le monde là-dessus, y compris avec certaines personnes de la majorité – de mettre une 2 x 2 voies. Quand les simulations sur la circulation avaient été faites sur tout le secteur, il n'avait pas été démontré que cette mise en 2 x 2 voies avait pour conséquence une meilleure fluidité de la circulation. Cela permettait juste un peu de stockage, mais cela n'avait pas vraiment d'incidence. Ce qui va permettre d'améliorer la fluidité est la reprogrammation des feux qui s'est faite par Clermont Communauté au carrefour du kilomètre lancé, de l'avenue du Roussillon et de l'avenue Jean Moulin.

M. CASILDAS.- Je vois que Monsieur le Maire, vous avez réussi à photoshopper le *Burger King*. Ce n'est quand même pas mal.

(Rires)

M. LE MAIRE.- *(Propos hors micro)* C'est une carte qui date de Cassini.

M. CASILDAS.- Je comprends que vous préfériez la carte de Cassini.

Blague à part, si on n'utilise pas le foncier pour faire de la voirie, est-ce qu'on a déjà une

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

idée de l'utilisation de ce foncier ?

M. SOULIGNAC.- Il y a plusieurs idées. Le fait de le mettre en 2 voies est encore en débat. Après, cela a un coût qui est quand même important, qui est de l'ordre de 170 000 €. Par rapport aux bénéfices attendus, est-ce qu'il faut le faire ou pas ? Cela reste en débat, cela n'a pas été tranché.

Après, c'est un lieu qui est aussi une entrée et sortie de ville et qui peut avoir une qualité paysagère. Il peut y avoir aussi d'autres projets. À un moment donné, nous avions réfléchi avec un partenaire sur une maison médicalisée. Cela reste ouvert. Supprimer cette verrue est déjà une belle étape de franchie.

M. CASILDAS.- Il y avait bien un contentieux ? Il n'y avait pas une contestation sur l'estimation des Domaines ?

M. SOULIGNAC.- Oui, mais cela a été réglé. En gros, c'était un spéculateur qui avait acheté cela à une grand-mère et qui voulait le revendre trois fois son prix en s'imaginant qu'il était sur un lieu stratégique. C'est réglé. C'était effectivement un contentieux.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

Nous allons voter.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 88 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

DEL89092016 : Cession foncière – EPF-SMAF à Logidôme – Parcelle A5 n°434

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Projection de document)

M. SOULIGNAC.- Cela concerne Logidôme. C'est un projet sur ce terrain. Je ne sais pas si vous voyez où on est. On est à côté du cimetière. Vous avez la rue de Verdun, qui part du Sud au Nord, l'avenue Emmanuel Chabrier. C'est un secteur qui devait être densifié à la dernière modification du PLU. C'est le cas. Vous avez bien remarqué qu'il y a une densification dans le secteur et que cela continuait pour la parcelle qui donne sur la rue des foisses.

Ce sont des parcelles qui sont investies par des promoteurs privés. Il y a une parcelle qui va être investie par un promoteur social, qui est celle-ci, et qui a un projet. C'est un projet de 20 logements sociaux : 70 % en PLU et 30 % en PLAI. La parcelle est acquise par l'EPF-SMAF et nous allons la revendre au prix de cession hors TVA de 254 075 €, auquel on rajoute une marge de 1 035 €. On arrive donc à 255 000 € et des poussières. Il y a des frais d'actualisation.

Grâce au passage par l'EPF-SMAF, il y a la possibilité d'avoir un abattement de 70 485 € du fait de la loi SRU parce que nous n'avons pas encore atteint les 20 %. Du coup, la parcelle sera vendue à 187 607 €.

La délibération porte sur la vente de cette parcelle qui est tout en longueur, mais il y a bien un projet qui permet de s'adapter à la longueur de la parcelle. Il y avait l'idée d'acheter le jardin qui est à côté, mais le propriétaire ne le souhaite pas, donc on s'adaptera. Ils peuvent s'adapter à cette parcelle qui fait un peu plus de 1 000 m².

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

Je vous propose donc d'accepter la vente de cette parcelle par l'EPF-SMAF et les modalités de paiement ci-dessus.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 89 est adoptée à l'unanimité.

DEL90092016 : Subdélégation du droit de priorité à Logidôme – Parcelle BH n°219

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous passons au projet au niveau de la CRS 48. Le terrain dit de la CRS 48 est celui qu'on trouve entre l'avenue Roger Maërte et la rue de la Ganne. C'est un terrain qui comprend les anciens bâtiments de la CRS 48, sachant que les CRS sont partis.

(Projection de document)

Nous avons un diaporama sur la CRS 48. Nous allons vous présenter le projet qui a été construit sur deux années, qui a fait l'objet de pas mal d'échanges, avec le scénario qui a abouti. L'idée était de faire un projet d'ensemble sur une parcelle qui nous appartient déjà, qui appartenait avant à l'État, qui est la parcelle plein Sud, et sur la parcelle qui est en vente, qui est au Nord et qui comprend les bâtiments dits de la CRS 48. L'État était prêt à nous le vendre – nous avions une sorte de droit de priorité – à condition qu'il y ait un projet et qu'il y ait un engagement de faire un certain nombre de logements, dont des logements sociaux, mais pas uniquement, dans un délai de cinq ans.

Il y a eu toute une négociation, tout un échange avec l'État sur ce projet. La réflexion a porté évidemment sur le contenu, sur les infrastructures, sur le nombre de logements et sur le pourcentage de logements sociaux. Tout cela permettait, en fonction de ce programme, de faire une mesure de décote. Il y a eu tout un échange avec l'État parce que nous avions une évaluation du risque qui était différente, c'est-à-dire qu'eux voulaient évidemment vendre à un prix maximal et nous voulions acheter à un prix minimal. La différence n'était pas liée à une négociation de mauvaise foi, elle était liée à la prise de risque. Il est assez difficile d'évaluer le prix de vente des terrains, sachant que l'opération va s'étaler sur 10 ans et qu'évidemment, on ne peut pas savoir à quel prix on vendra un lot dans 10 ans. Il y a eu beaucoup d'échanges sur les paramètres qui permettaient de trouver un terrain d'entente raisonnable pour les uns et les autres.

Vous avez ici le plan de masse de référence. Ce n'est pas un plan de géomètre. Il ne faut pas voir les petits rectangles comme autant d'habitations. Ce sont des plans de principe. On voit à gauche les types de bâtiments. À droite, ce sont les lots qui seraient autant d'espaces à vendre. À un moment donné, on va dire : « On vend le lot 2, le lot 3, le lot 1, etc. » C'est une manière de découper l'espace en espaces cessibles.

Par rapport à l'infrastructure, vous voyez le principe général. En grisé, vous voyez qu'il y a une circulation qui se fait, pour l'essentiel, depuis la rue Roger Maërte, avec deux anneaux – nous avons beaucoup réfléchi aux différentes hypothèses possibles – et un accès qui se fera majoritairement par la rue Roger Maërte compte tenu du calibrage de la rue et de l'environnement. Il y aura aussi une entrée possible, une entrée seulement à sens unique, depuis la rue de la Ganne à côté du SDIS, le long du SDIS.

Là, nous rentrons dans deux types d'informations différentes. Sur la gauche, on voit le type

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 093-216300445-20161223-DELIB97912016-DE

de logement, c'est-à-dire collectif, intermédiaire, individuel et de l'activité. Cela fait débat pour savoir s'il y aura de l'activité ou pas, mais c'est une proposition que nous faisons d'avoir de l'activité, évidemment sur l'axe passant, donc sur la rue Roger Maërte. C'est ce qui est en violet. Après, vous avez un certain nombre de bâtiments collectifs, qui sont plutôt au Nord, et des bâtiments intermédiaires. Qu'est-ce qu'on appelle intermédiaire ? Ce sont des logements qui sont liés les uns aux autres mais avec une entrée qui leur est propre. C'est un peu l'intermédiaire entre l'individuel et le collectif. C'est ce qui est en orange. En jaune, vous avez ce qui est pavillonnaire, individuel.

Vous voyez qu'il y a eu une réflexion pour essayer d'avoir une transition aussi avec les zones environnantes, donc avec les zones pavillonnaires, c'est-à-dire que tout ce qui est collectif est plutôt au Nord, donne sur la rue Roger Maërte, alors que tout ce qui est individuel et intermédiaire est plutôt au contact des zones pavillonnaires existantes.

Nous avons parlé de la typologie des bâtiments, c'est-à-dire de leur dimension. À droite, c'est leur occupation. Suivant les couleurs, vous avez de l'accession libre. C'est la couleur jaune. On le voit tout en haut, à droite, avec un terrain qui sera éventuellement accessible. Vous voyez qu'il y a un terrain disponible au Nord. Nous avons laissé la possibilité qu'il soit accessible. On a un logement locatif social, donc ce qui est collectif. C'est ce qui est en vert. On a de l'accession sociale, collective, pour permettre à des jeunes couples avec des enfants de s'installer, si possible. C'est un peu la cible. On a de l'accession sociale individuelle groupée. C'est de l'accession, ce n'est pas de la location, c'est-à-dire que les gens qui vont habiter là auront vocation à devenir propriétaires. Ensuite, c'est de l'accession libre intermédiaire, de l'accession libre collective – c'est ce qui est en rose – et des lots libres.

Il faut savoir que cela représente 270 logements, dont 27 % de logements sociaux.

Cette diapositive est juste pour résumer par type et produit ce scénario de 270 logements. Vous avez les 270 en bas. Vous voyez que vous en avez 186 en collectif, 52 en intermédiaire, 12 en intermédiaire individuel groupé et 20 lots libres. L'accession libre fait 156 logements ; l'accession sociale, 22 ; les logements locatifs sociaux, 72 ; la location libre, 20. On arrive bien à un total de 270, sachant que les 72 représentent bien 27 % de 270.

Ensuite, ce sont les recettes. Nous allons passer. En gros, il faut savoir que le principe que nous avons retenu dans la discussion avec l'État et dans le projet, dans la construction du projet, est qu'il y ait un équilibre entre les dépenses et les recettes, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de participation d'équilibre de la commune à la réalisation de ce projet. Les dépenses sont tout ce qui est infrastructure. C'est par exemple l'assainissement, la voirie, les études. Les recettes sont la vente des terrains. Tout ceci doit s'équilibrer. Nous sommes arrivés à un équilibre sur les dépenses et les recettes, sachant que cela permettait aussi d'avoir des bases de discussion avec l'État. Il a fallu faire beaucoup de simulations pour arriver à respecter ces deux équations : une très mathématique, qui était l'équilibre financier, et l'autre qui était plus de l'ordre de la négociation, c'est-à-dire qu'on trouve un terrain d'entente avec l'État.

C'était pour vous présenter un peu le contexte du projet avant de passer à la délibération. Je pense qu'il aurait été frustrant de faire juste une délibération.

Nous allons présenter l'avenir des deux terrains. Je vous ai dit qu'il y avait un terrain qui appartenait à la commune. Évidemment, c'est l'EPF-SMAF qui possède le terrain pour le nom de la commune. Je parle des deux délibérations en même temps, mais il va y avoir une cession foncière du terrain de la commune. Cette cession foncière va concerner une partie de ce terrain, puisque nous en gardons un petit bout, sur la rue de la Ganne avec le hangar. Nous ne revendrons pas tout ce que nous avions acheté. Tout au Sud, on voit bien le terrain qui appartient à l'EPF-SMAF mais pour le compte de la commune. Il y a le petit terrain avec le hangar qui ne sera pas vendu, qui restera la propriété de la commune. Il y a une délibération qui porte sur cette vente. Je fais les deux groupées, si cela ne vous dérange pas.

Ensuite, il y a le principe pour l'autre terrain qui appartient à l'État. Vous avez compris que nous avions un droit de priorité. Nous avons négocié avec l'État. Nous sommes tombés d'accord

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161216-DEL-B97122016-DE

sur un chiffre. À partir de là, nous pouvions subdéléguer ce droit d'option de priorité à un aménageur.

Qu'est-ce qu'un aménageur ? Ce n'est pas n'importe quel type d'aménageur. C'est celui qui va programmer et construire les travaux, les travaux d'infrastructure. Évidemment, il est là pour faire travailler les bureaux d'étude et les entreprises. L'aménageur va coordonner tous les travaux sur le terrain de la CRS 48. Évidemment, la commune n'a pas vocation à jouer ce rôle d'aménageur au stade où nous en sommes, donc il fallait choisir un aménageur.

Sur la place publique, il n'y en a pas énormément. Nous avons retenu l'un de ceux qui présentent le plus de garanties, qui a une bonne réputation. C'est Logidôme. Dans la mesure où Logidôme est un bailleur social, nous pouvons lui subdéléguer le droit de priorité. L'idée est de dire que la commune ne va pas acheter à l'État, c'est le bailleur social qui va acheter en lieu et place de la commune, mais c'est lui qui est aménageur, donc nous pouvons accorder ce droit de priorité à Logidôme. La préfecture, l'État est d'accord avec cela.

Je précise bien que ce n'est pas parce que c'est un bailleur social qu'il ne va faire que du logement social. On est bien d'accord avec cela. Il y a un programme. Je vous l'ai présenté. Il sera contraignant dans le sens où il fera l'objet de ce qu'on appelle une orientation d'aménagement et de programmation dans le cadre de la révision du PLU et il s'imposera réglementairement à Logidôme. C'est bien le programme qui a été présenté qui sera appliqué.

Je ne sais pas si tu voulais rajouter des choses, Christian ?

M. LE MAIRE.- Non.

M. SOULIGNAC.- Avez-vous des questions ?

Mme LOZANO.- Oui. Hier, j'avais fait observer que le plan qui nous était joint n'était pas le bon. Peut-on avoir le bon plan ? Je l'ai récupéré sur le cadastre, sur Internet, mais celui que nous avons dans le dossier est celui d'avant 2011 et il y a eu justement la vente de la parcelle 215 en 2011.

M. MARTY.- La commune a acheté cette bande de terrain ici, latéralement, qui ne figure pas sur le plan qui est dans la délibération. Effectivement, le géomètre qui a fait l'esquisse dans le cadre du projet de division pour conserver le hangar a pris un ancien plan où cette parcelle n'apparaît pas. Vous voyez que je suis sur le géoportail et c'est accessible.

Mme LOZANO.- Je l'ai tiré aussi. C'est juste pour que nous ayons tous de bons documents.

M. MARTY.- Oui. Nous le ferons faire au géomètre.

Mme LOZANO.- Surtout que sur son plan, il y a encore la parcelle 214, qui n'existe plus maintenant. C'était juste un point technique.

Pour en venir sur le fond du projet, concernant les aspects du projet présenté, nous avons eu une présentation en petit groupe hier et nous avons entendu des critiques sur le projet concernant notamment la densification. Nous voudrions rappeler qu'il est important de dire que ce projet s'intègre dans le PADD que nous verrons tout à l'heure et surtout dans le concept de développement durable.

D'autre part, ce projet associe de l'habitat collectif, du logement intermédiaire, du logement groupé et individuel. Il associe aussi la mixité sociale. Nous ne sommes pas dans un projet de densification à l'extrême mais plus dans un projet de densification raisonnée, à notre avis.

C'est juste pour souligner que dans les grandes lignes, nous sommes à peu près d'accord avec ce projet.

Certes, nous avons des interrogations et des craintes, notamment au niveau de la

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161116-DELIB97122016-DE

circulation et du stockage des voitures. Nous espérons juste que la proximité du *tramway* et des lignes de bus limitera ce problème. Peut-être qu'il faudra revoir aussi le plan de circulation, essayer différentes choses.

En tant qu'élus, nous devons aussi garder à l'esprit l'intérêt collectif et le bien commun, avoir une vision globale et sur la durée.

Je voudrais ici répondre à une idée qui a été émise lors de différentes réunions sur le fait que le quartier dans lequel s'insère ce projet est un quartier résidentiel et il aurait pu être envisagé de faire du pavillonnaire dans cet espace. Pendant des années, à Aubière, on n'a fait pratiquement que du pavillonnaire. Dans ces quartiers, il y a très peu de renouvellement de population. On fait construire, on a des enfants, les enfants grandissent, ils partent de la maison et on se retrouve avec des grandes maisons vides et des quartiers que j'appelle des « quartiers de vieux ». La population baisse. Certes, je caricature un peu, mais c'est volontaire. Cela dit, je pense ne pas être très loin de la vérité. Nous avons besoin d'autre chose et un projet de diversité d'habitat et de mixité sociale nous semble être un bon compromis.

Ce qui nous interroge le plus, c'est comment donner une âme à ce nouveau quartier ? L'implantation de quelques commerces a été envisagée. Seront-ils vivables ? Il nous semble en tout cas qu'il y a un travail de réflexion à faire dans ce domaine, quelque chose peut-être au niveau de la culture, de l'associatif, du social ; nous ne savons pas, mais il faudra creuser pour donner une nouvelle vie à ce nouveau quartier. Cette vie pourrait peut-être s'organiser autour des quelques zones vertes que nous avons vues, qui sont préservées, au milieu.

Suite à la réunion d'hier soir et à la présentation du projet, nous voudrions ici que vous reprécisiez comment la mairie va pouvoir garder la main en confiant le projet à un aménageur ? Quelles sont ses contraintes et ses obligations en matière de respect des grandes orientations affichées dans l'étude qui nous a été présentée ? Aurons-nous aussi, au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions ? L'idéal serait bien sûr des réunions de concertation, mais *a minima*, il faudrait des réunions d'information.

Nous avons une dernière interrogation concernant la parcelle 220 qui se trouve le long du petit lotissement. Un engagement avait été pris de vente des petites parcelles de terrain aux riverains. Est-ce que l'aménageur aura l'obligation de céder ces parcelles aux riverains et aux mêmes conditions qui avaient été plus ou moins évoquées il y a quelque temps ?

M. SOULIGNAC.- Je peux répondre avant de noyer les autres questions. C'est technique. Pour répondre à cette dernière question, effectivement, elle a été abordée. La réponse était qu'*a priori*, dans l'acte de vente, on pouvait intégrer le fait qu'un engagement avait déjà été pris par rapport à ces ventes de terrains en bordure des zones pavillonnaires au Sud. Nous réglerons ce problème par l'acte de vente.

Par rapport au projet, je vous rejoins, je crois qu'il y a effectivement une volonté de mixité sociale et d'éviter de multiplier encore les zones pavillonnaires. Pour moi, c'est un projet qui a une dimension politique dans le sens où nous ne cherchons pas à faire le maximum d'argent ; nous cherchons à faire de la mixité sociale, ce qui est, à mon avis, très important sur un plan politique. Nous assumons le fait que c'est un projet qui a aussi une dimension politique.

Par rapport aux contraintes, elles existent avec l'OAP dans le cadre du PLU. C'est une première contrainte. Elles existent à travers la convention lors de la vente du terrain par l'État, puisque l'État impose le respect des engagements de Logidôme, en particulier en nombre de logements pour le calcul de la décote mais aussi en pourcentage de logements sociaux et en délai. Les contraintes sont fortes parce que l'idée est de tout faire en cinq ans, d'arriver à faire un certain nombre de choses en cinq ans.

(Sortie de Mme SZCZEPANIAK)

Il y a des contraintes fortes qui sont liées à la vente du terrain par l'État à Logidôme.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161219-DE2B97122016-DE

Après, il y a évidemment une convention qui sera établie entre la commune d'Aubière et Logidôme, dans laquelle nous intégrerons cette poursuite de la concertation. Nous avons parlé hier d'une réunion que vous avez évoquée, qui est le comité de concertation, dans laquelle se trouvent des élus, des habitants, des riverains, des représentants de riverains et le comité de vie locale. Ce n'était pas la première réunion. Il y a d'autres réunions qui ont précédé, qui ont permis de ne pas faire que de l'information. Il y a eu des partages et des intégrations de remarques dans le cadre de ce travail.

M. CHASSAIGNE.- Est-ce que je peux ajouter quelque chose ? À la lumière de ce que nous avons vécu sur la SAEM de Malmouche, il faut savoir que le cahier des charges de cession de terrain comporte justement, annexées à la vente, des exigences que nous pouvons mettre dans cet acte. C'est important, en plus de ce qui a été dit sur le PLU, sur les OAP. Il faudrait peut-être dire à tout le monde ce que cela veut dire, d'ailleurs ?

M. SOULIGNAC.- Excusez-moi, c'est du jargon. C'est une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui, dans le cadre d'un PLU, d'une révision, va s'insérer dans les documents du PLU et s'imposera. Ce sont des principes, des aménagements de principe qui s'imposent à l'aménageur. On ne rentre pas dans le détail de tout, comme nous ne sommes pas rentrés dans le détail de tout. Encore une fois, les petits rectangles qu'on voyait n'étaient pas les maisons qui allaient être faites. C'étaient plutôt des schémas qui permettaient de comprendre comment étaient structurées la typologie des habitats et la typologie du contenu des résidences.

M. CASILDAS.- Nous avions posé une question hier par rapport à la taxe d'aménagement et une exonération éventuelle. Est-ce qu'on a la réponse ?

M. SOULIGNAC.- Pas encore. Nous vous la donnerons.

M. CASILDAS.- Sur cette question de la CRS 48, j'ai entendu dans la bouche de Nicole LOZANO et dans la bouche de Vincent le mot « projet ». Je suis désolé, on n'a pas de projet pour l'instant. On nous demande de vendre un terrain sans projet. Nous avons une étude urbaine, c'est-à-dire qu'on a missionné un cabinet pour nous faire une étude. Si on avait un projet, on aurait eu une esquisse d'un bâtiment, à quoi cela allait ressembler, avec le logo de Logidôme en bas. Pour l'instant, c'est une étude urbaine, donc ce n'est pas un projet. Je veux vraiment le préciser parce qu'on nous demande de nous prononcer sur du vide.

Ce qui ressort de tout cela, tout d'abord, c'est l'absence de transparence. Je ne sais pas qui fait « pfff », mais on a quand même le droit d'être en désaccord !

Nous sommes très peu au courant des conditions de négociation avec l'État. Nous avons le prix final de cession. Je n'ai pas le prix de départ, qui est censé avoir été diminué. Je ne sais pas pourquoi on a retenu Logidôme. Pourquoi Logidôme plus qu'un autre ? Je ne sais pas non plus comment a été retenu Logidôme.

Vous n'aurez donc pas de chèque en blanc, mais je pense que vous vous y attendez un peu, car nous connaissons tous le potentiel de ce terrain. C'est un terrain exceptionnel de par sa situation géographique à Aubière, de par sa surface, de par sa typologie. C'est un terrain qui n'est pas en pente et cela a quand même de la valeur. On n'a pas de terrain aussi propice et aussi intéressant de ce côté de l'agglomération clermontoise. C'est donc un terrain qui mérite une attention vraiment toute particulière.

Vous nous proposez une mauvaise méthode de travail. Du coup, j'ai plusieurs questions. Pourquoi la ville n'achète-t-elle pas ce terrain ? Pourquoi passe-t-on forcément par une substitution ? Pourquoi refuse-t-on d'acheter ce terrain alors qu'il est tout à fait possible pour nous de faire une opération blanche de la même façon, voire même d'envisager des bénéfices ? La commune, à mon sens – je l'espère – est encore en capacité d'emprunter 1,2 M€, ou peut-être qu'elle ne l'est pas et ce serait vraiment inquiétant.

On nous explique que le prix de cession a été en partie défini par les négociations avec l'État qui a imposé des conditions. Cette façon de procéder nous démontre bien que ce qui va se

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 0[illegible]2016-DE

passer n'est pas ce que nous voulons, c'est ce que l'État a décidé en partie pour nous. Je trouve dommage de se laisser imposer une partie du projet.

Vous nous parlez de garde-fou avec le PLU, l'OAP. Jusque-là, il n'y a rien d'extraordinaire. On procède de la sorte pour tout un tas de terrains. On n'a pas eu d'invention magique avec le fait de procéder par une OAP ou de préciser des points dans le PLU.

Je me suis quand même permis de vous faire une contre-proposition dans la méthode de travail. Tout d'abord, elle aurait consisté à acheter le terrain directement ou en passant par le biais l'EPF, mais que ce soit la commune qui maîtrise le foncier, puis à démolir les bâtiments, mais nous en conviendrons et on nous a dit que cela allait être fait parce que c'est vraiment une question de sécurité et c'est une urgence qui est vraiment extrême. Il aurait fallu, par la suite, établir un cahier des charges pour définir un programme. Là, on pouvait éventuellement missionner le cabinet Sycomore pour nous faire une étude urbaine. Après, il fallait lancer l'appel à projet. Vous le faites sur Malmouche, donc c'est une solution qui est viable, que vous connaissez. À partir du projet sélectionné, on lançait une vente. C'est un fonctionnement logique. Ce n'est pas de dire : « On vous vend le terrain et après, on voit ce qu'on fait. » Non, on juge sur pièce et après, on décide.

Je n'ai pas d'*a priori* sur le fait de savoir si c'est un bailleur social qui doit aménager ou un aménageur privé, sachant qu'un bailleur social peut faire du logement non social et inversement. C'est une question de méthode. On est dépossédé du projet, on nous fait croire qu'il y a des garde-fous alors qu'il n'y a rien d'extraordinaire à mettre des préconisations dans un PLU ou à faire une OAP. Un cahier des charges dans le cadre d'un appel à projet aurait eu exactement les mêmes effets.

On nous présente une étude urbaine de 270 logements alors que les premiers chiffres avancés étaient de 180 logements, donc on a plus que doublé le nombre de logements. 270 logements, cela représente à peu près 800 personnes, cela représente à peu près 400 voitures.

On nous parle de bâtiments en R+4, on nous présente une étude avec 10 % de pavillonnaire, donc on va insérer 10 % de pavillonnaire dans un secteur 100 % pavillonnaire alors que cela aurait pu être l'occasion de repenser le quartier. J'aurais préféré qu'on densifie moins et qu'on descende le niveau des bâtiments afin d'offrir quelque chose de qualité, pourquoi pas limiter à des R+2, mais avoir une typologie de logement qui respecte l'existant.

Il y a un souci de mixité et, à mon avis, c'est une bonne chose, mais même dans la construction de l'esquisse que nous avons eue, nous avons d'un côté le logement social qui est concentré près de l'axe, qui est un des axes les plus passants de la commune, et de l'autre côté les lots libres qui sont dans le secteur le plus tranquille. On n'est même pas, à l'échelle du schéma, dans une mixité. On a une séparation claire et nette, donc on n'est pas dans un vrai travail de mixité. On a un chiffre qui correspond à 27 % de logements sociaux. C'est très bien. C'est un chiffre, mais dans la réalité des faits, on a quand même une division très nette, donc on n'a pas de réelle mixité à l'échelle de la parcelle et c'est très regrettable.

Il y a une chose qu'on ne nous a pas montrée, ce qui est dommage, qu'on nous a montrée hier en commission, à savoir le coût d'aménagement. Nous avons eu un tableau hier avec tous les coûts d'aménagement et je pense qu'il aurait été utile de les montrer ce soir. Nous avons eu des estimations sur les coûts de voirie, etc. Il aurait été utile aussi de discuter sur des chiffres parce que pour l'instant, nous avons eu peu de chiffres avancés sur le coût de l'opération.

On ne peut pas non plus se désengager en disant : « *Via* la substitution, nous avons négocié un prix et après, advienne que pourra. » On sait très bien que dans le cadre de travaux, il y a toujours des dépassements. Qu'est-ce que qu'il advient une fois qu'il y a des dépassements, une fois qu'on a atteint le prix de 1,2 M€ ? Tout s'arrête ? Qui met la différence ? Est-ce que le projet va jusqu'à son terme ? Ce sont des vraies questions. Est-ce que c'est l'aménagement paysager qui va en pâtir ? Est-ce que c'est la qualité du logement ? C'est une vraie inquiétude.

On a une parcelle en or et on donne l'impression de faire n'importe quoi, à la fois dans la

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300146-20161213-DELIB07112016-DE

façon de travailler et dans ce qu'on veut en faire. Aujourd'hui, en tout cas pour notre part, nous n'accepterons pas la vente d'un terrain de cette valeur sans projet ! Je suis désolé, il est de notre responsabilité aujourd'hui de vous dire stop ! On peut discuter d'un projet. Il aurait été bien qu'on discute d'un projet, mais aujourd'hui, on ne peut pas discuter, nous n'avons pas de projet. Pour ces raisons, nous voterons contre la cession de la parcelle.

M. SOULIGNAC.- Pour discuter, il faut être présent et vous n'avez pas été très présent aux différentes réunions. Je parle de M. CASILDAS. Il est dommage que vous n'ayez pas été présent aux réunions.

M. AIGUESPARSES.- Quelles réunions ?

M. SOULIGNAC.- Les réunions de concertation. Il y a eu des échanges. Sylvain CASILDAS n'a pas toujours été là et quand il est là, je n'entends pas ses propositions. Je veux bien qu'il les fasse au Conseil Municipal avec des grands mouvements de bras, mais ce serait plus constructif s'il était aux réunions. Je ne vous ai pas vu beaucoup aux réunions sur la révision du PLU. Par ailleurs, dans ces réunions, il ne faut pas garder ses questions ou ses propositions pour le Conseil Municipal. Si vous avez des propositions qui vous apparaissent comme étant plus intelligentes que les nôtres, pourquoi pas ? Présentez-les quand on est dans la phase de construction du projet et je maintiens qu'il y a projet. Beaucoup de simulations ont été faites. Cela a duré deux ans. Nous avons dû éliminer beaucoup d'hypothèses, dont celle de l'implantation de l'ECP, dont celle de l'implantation des ateliers techniques municipaux. Cela n'a pas été qu'une discussion financière, comptable. Cela a aussi été une discussion sur le contenu.

Dans le projet que nous avons construit, l'État ne nous a pas imposé quoi que ce soit. Tout ce qu'il voulait – c'était d'ailleurs la règle du jeu qui était très claire – c'était avoir des éléments qui permettent de calculer la décote. C'est tout. Après, nous avons fait sans l'État et nous avons fait un projet que nous avons présenté à l'État. Ensuite, à partir des éléments qui ont été présentés dans notre projet, ils sont partis sur le calcul d'une décote. Christian, tu parleras peut-être plus du côté financier de la négociation. Cela dit, c'est bien nous qui avons construit le projet dans le cadre financier proposé par l'État par rapport au calcul de la décote, certes, mais ils n'ont en rien participé à la définition de quoi que ce soit de ce projet.

Qu'est-ce qu'il y a d'autre à dire ? Je crois que j'ai répondu, pour l'essentiel, à ce que vous avez dit.

Pourquoi est-ce que nous ne l'avons pas fait nous-mêmes ? Parce que nous ne sommes pas aménageurs. Nous n'avons pas vocation à construire, à faire des infrastructures. Il y a quand même des personnes qui sont plus qualifiées que nous sur la place clermontoise.

Pourquoi Logidôme est sorti du lot ? Tout simplement parce qu'il n'y a que deux autres aménageurs et que sur ces deux autres, nous avons un peu des retours d'expérience, que ce soit sur la commune ou ailleurs, et nous avons retenu celui qui, *a priori*, nous convenait le plus par rapport à sa réputation.

La transparence a existé aussi. Il y a quand même eu beaucoup de réunions. Je ne suis pas sûr que vous en auriez fait autant. C'est quelque chose que vous m'aviez dit un jour et qui m'avait frappé, à savoir : « La négociation, la discussion n'est pas dans notre culture. » Vous nous reprochez quelque chose que vous ne pratiquez pas. Vous avez le droit. Cela dit, nous avons pratiqué la transparence. Nous avons beaucoup échangé, que ce soit avec le comité de vie locale, dans le cadre du comité de concertation. Il y en a encore eu un qui s'est tenu hier parce qu'il est vrai qu'il est compliqué de tout présenter en quelques minutes dans une ambiance un peu polémique. Nous avons donc voulu faire une présentation plus précise hier, en rentrant dans le détail. Encore une fois, combien de simulations y a-t-il eu, et pas uniquement des simulations financières ? De toute façon, les simulations financières avaient des conséquences sur le contenu, c'est sûr.

Nous voulons l'équilibre sur ce projet. Nous avons obtenu les conditions très favorables d'achat du terrain. Nous avons bien négocié. Je vais peut-être laisser Christian apporter des

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

compléments.

M. CHASSAIGNE.- Je voudrais intervenir parce que j'ai quelques connaissances des procédures d'aménagement et franchement, je trouve que l'intervention de Sylvain CASILDAS est particulièrement dure à notre égard. Je considère, au contraire, que nous sommes dans une démarche particulièrement vertueuse.

Il y a deux manières de procéder, effectivement. D'abord, on pourrait acheter un terrain comme cela, sans avoir trop d'idée, et réfléchir après. Là, c'est l'inverse qui est abordé, c'est-à-dire que nous sommes dans une démarche préalable, une démarche de définition, une véritable étude, qui est une des premières étapes d'une étude urbaine, qui nous a permis de savoir quelles étaient les capacités du site, de décliner trois scénarios contrastés, d'avoir une approche de faisabilité économique et financière, et de connaître les modalités de réalisation et de transcription au PLU. Franchement, je trouve que nous sommes véritablement dans une démarche vertueuse. Je vous trouve bien sévère.

Derrière, nous aurons effectivement l'étape suivante. Nous avons eu une démarche avec un aménageur. Comme cela a été dit, les communes ne sont pas capables de faire de l'aménagement. Faire de l'aménagement, c'est mettre en œuvre un programme, gérer les études, en supporter tous les coûts financiers, c'est-à-dire avoir la responsabilité financière de l'opération, la passation des marchés, la surveillance des travaux, la coordination des intervenants, la commercialisation des terrains équipés. Je pense que nous n'avons pas les qualités, nous-mêmes déjà, pour être aménageurs. Nous sommes critiqués sur la phase 1. Ce n'est pas acceptable. Sur la phase 2, travailler avec un aménageur me paraît tout à fait honorable.

M. AIGUESPARSES.- Bonjour, Messieurs dames. Je ne veux pas rentrer dans la polémique de présence ou pas. Jusqu'à preuve du contraire, vous pourrez regarder sur les convocations, j'étais présent à toutes les commissions sur le PLU et sur la CRS.

Hier, nous avons été convoqués pour une concertation. Je pense qu'hier, nous avons été convoqués pour une information. Si nous sommes concertés pour changer une petite virgule, un point ou un point d'interrogation, ce n'est pas la peine que nous soyons concertés. Hier, on en était au parking, s'il y avait trois ou quatre voitures. C'était un peu ridicule. Ce n'est pas de la concertation.

Il faut voir un projet à plein-temps. Je rejoins Sylvain CASILDAS quand il dit qu'il devrait y avoir un projet. Je ne suis pas contre Logidôme, nous ne sommes pas contre Logidôme. En revanche, on pouvait aussi avoir des projets de privés. On a pris Sycomore qui nous a fait un copier-coller de Cébazat. Il ne faut pas le payer bien cher parce qu'il a dû faire un copier-coller des Trois Fées à Cébazat. Je vous invite tous à aller voir les Trois Fées à Cébazat ; vous allez voir ce que nous allons avoir.

Il ne faut pas dire que nous avons été concertés. On en a parlé de temps en temps. On a parlé de la CRS et du PLU, je suis d'accord, mais on n'a jamais parlé de projet. On est parti de 180, puis on est passé à 250, puis à 270. J'ai entendu dire la semaine dernière qu'il y aurait un foyer logement. On avait parlé des magasins, éventuellement des commerces, des services. Tout cela fait partie de la concertation. Hier, on en a parlé vaguement. Je veux bien rentrer dans la concertation du projet, mais il faut m'inviter et il faut en tenir compte parce qu'on nous dit toujours que nous ne proposons rien et quand nous proposons quelque chose, cela ne sert pas à grand-chose. Si c'est pour venir vendre le projet et changer une virgule, j'ai autre chose à faire dans la vie que de venir perdre mon temps !

M. CASILDAS.- Excuse-moi de te le dire, Vincent, mais sur l'histoire des présences ou pas, il est peut-être arrivé que je ne sois pas présent une fois. Cela nous arrive à tous de ne pas être présents à 100 % dans nos commissions parce que nous avons des obligations professionnelles, familiales. Je suppose que M. le Maire, qui ne vient jamais à la commission urbanisme, tu ne vas pas lui couper la parole en cinq minutes parce qu'il a quand même un avis. Nous avons quand même le droit de donner un avis. Nous sommes représentés par nos groupes, nous échangeons ensemble. Ce type de réponse n'est pas très digne.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300146-20161215-DELIB2016-DE

En revanche, vous vous permettez de répondre à mes interventions, mais comme vous n'écoutez pas ce que je dis, vous tapez à côté. Retrouvez-moi le moment où j'ai dit qu'il fallait que la commune aménage. Ce n'est pas du tout cela. J'ai dit qu'on faisait un appel à projet, on sélectionnait le meilleur projet, on vendait le terrain et après, la personne aménageait. C'est la démarche. C'est la même démarche qu'a présentée Alain tout à l'heure pour Malmouche. J'entends bien que quand je fais une contre-proposition, ce n'est pas vertueux, mais quand vous le faites, c'est vertueux ; je parle de la même proposition mais pas par les mêmes personnes. *De facto*, je ne suis pas vertueux et vous l'êtes. Excusez-moi de vous dire, mais ce n'est pas forcément le cas. J'aimerais bien qu'on écoute.

Ce que nous proposons – et c'est le sens de l'intervention de Claude – c'est un problème de démarche. Bien évidemment que la commune n'a pas les moyens humains et techniques pour être un aménageur, mais elle a les moyens de décider qui va aménager et elle a les moyens de le faire de façon pertinente. C'est l'absence de pertinence que nous vous reprochons sur ce terrain.

Christian y répondra sans doute, mais j'aimerais savoir pourquoi on parle de décote ? Pourquoi est-on parti tout de suite dans l'idée qu'il fallait qu'il y ait une décote ?

Quant aux questions, elles sont liées aussi à la réponse de M. le Maire sur la raison de la décote. Pourquoi est-on passé de 180 à 270 logements ? Pourquoi a-t-on eu une telle évolution ? Ce sont des vraies questions auxquelles il faut répondre.

M. SOULIGNAC.- Je n'ai pas compris comment on pouvait faire un appel à projet sur un terrain dont on n'est pas propriétaire. Nous étions en discussion avec l'État. Il paraissait compliqué de faire un appel à projet.

M. CASILDAS.- Dans ce que j'ai dit tout à l'heure, mais je vais le répéter, la première chose à faire est d'acheter.

M. SOULIGNAC.- *(Hors micro)* Pour acheter, il faut un projet.

M. CASILDAS.- Non. On peut expliquer la démarche à l'État. On est dans le cadre d'une négociation. Vous êtes partis dans l'idée d'avoir une décote, donc forcément, derrière, d'avoir un projet qui s'équilibre par rapport à l'achat.

M. SOULIGNAC.- Il faut bien comprendre que l'État nous a fait comprendre plusieurs fois – parce qu'il faut voir que les échanges ont été difficiles – qu'il pouvait très bien dire : « Sur la commune d'Aubière, c'est n'importe quoi – j'ai d'ailleurs l'impression qu'au départ, il pensait cela – donc nous allons tout simplement jouer le jeu de les rencontrer parce que c'est imposé au niveau national. » Ils cherchaient un maximum d'argent, donc ils n'avaient pas d'état d'âme là-dessus. Leur idée était de vendre à un privé. Il a bien fallu que nous rentrions dans le cadre de la négociation.

S'il y a quelque chose qui était imposé, ce n'était pas le projet, c'était le cadre de la négociation. Quand on dit que l'État nous a imposé, il n'a pas imposé le projet, ce n'est pas vrai, c'est nous qui l'avons construit ; il a imposé la méthode et la méthode était qu'il fallait proposer quelque chose, il fallait proposer un projet. C'est cela qui a été long parce qu'il y avait un certain nombre d'hypothèses à éliminer et il y a eu des allers-retours. Pourquoi y a-t-il eu une densification ? Pour une raison simple, à savoir que nous sommes partis d'un postulat qu'il fallait un équilibre financier. Il est clair que si on veut arriver à un équilibre sur un terrain donné, plus il y a de logements, plus c'est facile à atteindre.

Je précise quand même – parce que Nicole a parlé, et je la remercie, des vertus de la densification – que nous sommes loin des objectifs que nous impose Clermont Communauté avec le SCoT, le Schéma de Cohérence Territoriale, qui s'impose au PLU et qui est de 130 m² par logement. Nous en sommes loin. Nous serions à 300 ou 320. Nous avions fait le calcul et c'était un nombre de logements largement supérieur aux 270 logements que nous avons retenus. Nous ne sommes pas allés jusqu'à répondre aux exigences de Clermont Communauté.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063005-215700016-20161229-29_12_2016-DE

Nous avons évolué. Pourquoi ? Quand je vous dis qu'il y a eu différentes hypothèses, ce n'est pas par hasard ni pour le plaisir. C'est parce qu'il y a eu différents scénarios, qu'ils avaient des conséquences financières en termes de bilan, qu'on voyait qu'on ne passait pas et du coup, il a fallu repartir sur des nouvelles hypothèses. Il y a eu des allers-retours. Je maintiens que c'est un vrai projet. Pourquoi ? Parce que nous avons défini le nombre de logements, la typologie des logements, les infrastructures, le contenu, le mode d'habitation de ces logements. Nous avons fait tout un travail d'expertise, de proposition, accompagnés effectivement par le cabinet Sycomore.

Après, le projet sera aura aussi des espaces publics, parce que nous n'en avons pas parlé. Nous avons plusieurs idées là-dessus. Nous gardons la main dans le sens où nous pourrons éventuellement, si nous avons une nouvelle idée, faire évoluer le projet à tout moment parce que bien évidemment, il ne faut pas qu'il soit figé.

La raison de l'augmentation des logements est bien aussi – et vous n'allez pas nous le reprocher – parce qu'à un moment donné, il faudra arriver à un équilibre. Ce sont des contraintes financières que nous connaissons tous.

M. LE MAIRE.- C'est intéressant. Comme l'a dit Sylvain CASILDAS, c'est un projet. Nous ne partageons pas. Tu n'as pas dit cela, mais je pense que c'est un projet. C'est une affaire dont nous discutons depuis 2009, avant même que la CRS parte à Châtel-Guyon. Je me souviens d'une réunion avec Laurent GILLIET chez M. BOBIN, le Secrétaire général de la préfecture, qui devait être en 2010.

Claude, tu ne peux pas comparer ce projet avec les Trois Fées. Les Trois Fées à Cébazat, ce sont 900 logements. Cela fait quand même beaucoup. Ce n'est pas raisonnable de faire cette comparaison.

Quelques réflexions. Je voudrais dire que dès lors qu'on évoque un projet où il est question de logements sociaux, tout le monde rentre en transe. À l'inverse, Sylvain CASILDAS, cher collègue, je ne vous ai pas vu lever le petit doigt, vous et votre équipe, quand le promoteur M. MARINET a fait son opération rue du cimetière, rue Emmanuel Chabrier, où il a fait 35 appartements avec des R+3, le Clos des Vignes, sur lequel il y a des publicités dans tous les journaux, tous les dimanches, et ils continuent avec Pierre de Vignes de l'autre côté, sur la rue des foisses. Je ne vous ai pas entendu faire la moindre remarque, interpeller le maire par mail, par lettre, au Conseil Municipal. De la même façon, je prends un autre exemple : l'urbanisation de la rue des églantiers. Je ne parle pas du lotissement des églantiers, j'y reviendrai tout à l'heure. Sur rue des églantiers, on a fait beaucoup de logements et personne n'a rien dit, cela n'a pas bougé ; ce sont des espaces privés. Dès lors qu'on parle de logements sociaux, cela fourmille de remarques partout.

Pour ce projet de la CRS, peut-être qu'on ne l'a pas assez dit, et je le regrette, mais sachez que depuis des années, les services techniques, la direction, les élus de la majorité, nous sommes harcelés – et le mot est faible – par les promoteurs privés qui veulent s'intégrer dans un projet. Il y en aura, par rapport justement à la résidence senior. Dans les bâtiments que nous vous avons montrés, il y aura peut-être une résidence senior. Nous discutons, y compris avec des promoteurs privés.

Je voulais dire aussi que pour cet espace, nous avions la priorité, mais Vincent l'a dit à plusieurs reprises. Nous avons usé de cette priorité. Nous avons fait des réunions qui étaient âpres. Je me souviens de la dernière, où nous avons arraché le prix et je vais y venir. Je peux vous dire que cela a chauffé. D'ailleurs, à cet égard, je remercie les services, la direction générale de la mairie, la direction des services techniques et les élus qui m'entourent. Même si je ne participe pas à toutes les réunions de commission, Sylvain CASILDAS, nous les préparons tous ensemble, vous en convenez. Cela dit, je ne peux pas être partout aussi et je comprends bien que tout le monde ne puisse pas être dans toutes les réunions.

Je me souviens d'une réunion avec les services de l'État. Il y avait tout le monde, ils étaient tous là. Il y avait les services de la DDT, tout un tas de services de l'État et la préfecture. Ils étaient à des prix importants. Dernièrement, il était question de discuter du prix des 26 945 m², donc la

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-213800145-20161218-DELIB97112016-DE

deuxième partie. Je rappelle pour le public que la première partie représentait 1,7 ha que la commune avait acheté par l'intermédiaire de l'établissement public foncier, l'EPF-SMAF, au prix de 60 €/m². Là, au début de la discussion, on nous proposait 3,4 M€ pour les 26 945 m² ! Prenez votre calculette ; 3,4 M€ pour les 26 945 m², cela fait 126,18 €, donc plus du double que ceux que nous avions achetés en 2011, puisque nous avons l'acte en 2011. À force d'acharnement, de discussions d'arrache-pied, vous savez combien nous avons payé ? L'État a fait un effort – pour une fois, je loue les services de l'État – et nous avons sorti les 26 945 m² à 44,53 €. Nous ne sommes pas des marchands de tapis, mais je peux vous assurer qu'à 126 €, j'ai dit à la préfecture : « Débrouillez-vous avec le terrain ! Si vous voulez le vendre à des promoteurs privés, allez-y ! »

Si nous avions cédé, si la mairie n'avait pas fait son travail, aussi bien les administratifs, que les techniques, que les élus, aujourd'hui, vous auriez ce terrain et je peux vous dire qu'il n'y aurait pas de comité de concertation avec certains promoteurs privés. Je ne suis pas en train de critiquer les promoteurs privés ; au contraire, nous travaillons avec eux, nous avons besoin de mixité sociale. Il ne suffit pas de le dire, nous allons le démontrer. Nous avons plusieurs projets avec des promoteurs privés, avec des gens avec lesquels nous nous entendons très bien et c'est nécessaire pour l'équilibre de la commune.

Je m'attendais au chapitre de Sylvain CASILDAS. C'est de bonne guerre, j'ai fait 19 ans d'opposition, comme je le dis souvent, donc j'ai aussi l'expérience. C'est bien normal, il faut montrer sa différence. Je m'attendais à l'argument de la coquille vide, de la convention vide. Alain CHASSAIGNE l'a dit – tu as bien fait de le dire, Alain – il y a déjà le contenu du cahier des charges dans la vente. Cela va être serré et précis. Nous allons le faire. Dans la convention, ce sera pareil. Dans la convention, nous mettrons tout ce que nous voudrons.

L'État nous impose des exigences. J'arrive à ta question, c'est-à-dire les décotes. Nous avons présenté un projet avec 27 %, ce qui n'est pas terrible. Cela dit, il y aura 27 % de logements à caractère social, mais les 73 % d'autres logements seront les mêmes. La seule différence sera sur les conditions de financement de ces logements. Donc il ne faut pas avoir peur. Puisque nous avons présenté du logement pour une part qui nous paraît raisonnable, nous avons bénéficié d'une grosse décote.

Je peux vous dire que nous apprécions de nous être battus. Nous ne nous sommes pas battus en 15 jours. Ce sont des années et des années de travail. Je ne vous cache d'ailleurs pas que j'ai été surpris que l'État descende à ce niveau. C'est qu'ils avaient vraiment envie que les choses avancent mais aussi – et je ne le crie pas dans la presse tous les jours – je suis interpellé tous les jours par les gens d'Aubière, à juste raison, par rapport à ce qui passe dans les bâtiments de la CRS où, tu l'as très bien dit, il y a des risques. Nous y étions encore avec Florent il y a quatre jours. La police nous a appelés un dimanche après-midi, le jour de la Rosière, et il y avait quatre gamins qui faisaient la guerre dans les bâtiments. C'est dangereux. Il y a déjà eu un incendie.

Tout cela pour vous dire qu'on ne dit rien quand il s'agit des logements privés, mais quand il s'agit des logements sociaux, cela crie tout de suite. Je vous l'accorde, je n'ai pas entendu trop de choses. J'ai entendu des choses pires pour d'autres projets, à savoir que les logements sociaux allaient faire baisser le foncier et tout un tas de conneries comme cela ! C'était dans l'environnement de la crèche. Non seulement la crèche et les 18 logements qui ont été faits ne vont pas faire baisser le foncier, mais je crois même plutôt l'inverse ; je pense plutôt qu'ils vont valoriser le foncier. Vous avez vu le quartier qui a été fait dans la rue Casati et dans la rue Fernand Forest.

Ne vous tracassez pas, il ne s'agit pas d'une coquille vide. Je veux bien comprendre votre question. Nous porterons à votre connaissance – nous nous y engageons – le contenu de la convention. L'intérêt général sera préservé. La municipalité s'en porte garante.

Je le redis, comme l'ont dit mes deux collègues précédemment, ce n'est pas notre métier, ce n'est pas notre fonction, ce n'est pas dans nos prérogatives, nous ne sommes pas des aménageurs. Il y a des gens pour cela. Pourquoi avons-nous choisi Logidôme ? Il vous a répondu.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-215300145-20161215-DELIB97122016-DE

Il y avait d'autres promoteurs : un qui ne voulait pas et un autre avec lequel nous avons déjà travaillé et nous ne souhaitons pas continuer. Quand un bailleur social n'est pas capable, quand il fait 18 logements, de brancher l'assainissement et que tous les égouts remontent dans la crèche, on n'a pas envie de travailler une deuxième fois avec lui. Je ne cite pas le nom. Tout le monde sait de qui je veux parler. Si je vous le dis, c'est que je leur ai dit en face, dans des réunions publiques.

Ce projet est magnifique. C'est un projet de mixité sociale. Cela a été dit, c'est reconnu. Merci, Nicole LOZANO, même s'il y a des questions, que je veux bien comprendre. La démolition va intervenir – je l'espère – en novembre, en principe. Nous avons l'accord de la préfecture. Je ne peux pas vous dire à quelle date, mais elle doit intervenir en novembre.

Pour les gens dans la salle qui habitent le lotissement des églantiers, j'ai eu une question écrite par mail ce matin. Je crois même que la personne est dans la salle. Je voudrais vous rassurer. C'est vrai que la municipalité discute depuis des années avec les gens qui habitent le lotissement derrière les églantiers. Depuis longtemps, dès que nous avons commencé à discuter, en 2008-2009, la plupart des gens qui habitent dans ce lotissement sont venus me voir en disant : « S'il y a un projet un jour, nous voudrions acheter une partie du terrain qui est sous la ligne à haute tension. » On ne peut rien en faire, mais leurs maisons sont à raz du terrain de la CRS. S'il y a des gens concernés dans la salle, je veux vous rassurer, nous mettrons cette affaire dans la convention et pour ceux à qui nous avons promis que nous favoriserions l'achat d'une partie de ces parcelles, nous allons faire en sorte que cela se passe rapidement, nous n'allons pas attendre cinq ans. Je voudrais rassurer les gens. Je vois la dame qui est concernée. Je m'engage – vous avez mon mail parce que vous m'avez écrit ce matin – à ce que cela se fasse rapidement, pas demain matin mais très rapidement. Nous nous sommes engagés et nous tiendrons notre engagement de ce point de vue.

Sur l'implantation des commerces, effectivement, nous en avons un peu discuté hier soir. Claude, tu es sévère quand tu dis que nous n'avons discuté de rien du tout. Je ne sais pas si c'est réalisable et nous nous appuierons sur l'expertise de l'association des commerçants d'Aubière. Je pense que si on fait des commerces au milieu du patio, cela ne donnera rien du tout. En revanche, si on les fait en bordure de l'avenue Roger Maërte, cela peut être utile. C'est à discuter. Ce n'est pas arrêté et vous ne pouvez pas nous faire le procès de dire qu'il manque encore des éléments. Nous allons avancer sur le dossier. Vous avez vu l'essentiel mais pas tout. Personnellement, je souhaiterais qu'il y ait des petits commerces. Je ne sais pas lesquels. Nous en discuterons tous ensemble.

En tout cas, je voulais vous dire que c'est un débat intéressant. Nous nous sommes un peu frottés, mais c'est normal. J'espère que nous continuerons à nous frotter. L'échange a été fructueux. Je vous remercie tous. Maintenant, nous allons passer au vote. Si vous ne voulez pas voter, nous accepterons votre vote contre.

M. CASILDAS.- Il y a quand même des choses qu'on ne peut pas trop laisser dire. Quand vous parlez de transe, je suis désolé, mais juste avant, nous avons voté la cession foncière de l'EPF-SMAF à Logidôme, donc *a priori*, nous n'avons rien contre Logidôme ni contre le logement social. Nous ne sommes pas montés sur la table, nous n'avons pas fait d'incantation, nous n'avons rien fait du tout.

Ce type de réponse un peu politique où on explique qu'on est forcément contre le logement social, le Maire précise qu'il n'a pas trop entendu de conneries ; il n'en a même pas entendu du tout ! Dans mon propos, je n'ai pas parlé ni même fait part d'opposition sur le logement social. Je tenais quand même à le dire pour que ce mot des contre-vérités ne soit pas inscrit au procès-verbal.

Pour la suite, quand on dit peut-être pour le logement, peut-être pour le commerce, je maintiens, c'est qu'on n'est pas sûr de son coup et qu'on n'est donc pas sur un projet. On va s'arrêter là. Je reconnais aussi qu'il y a eu du débat et que c'était intéressant, mais j'aurais aimé aussi qu'on puisse présenter ces éléments financiers sur l'aménagement, que nous n'avons pas eus.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

M. LE MAIRE.- C'est peut-être moi qui aurai le dernier mot, cher collègue. Sur le mot « transe », effectivement, on aurait pu en choisir un plus fort.

En tout cas, je le redis, je vais le reformuler, le fait même que vous développiez tous ces arguments sur le logement social, dont certains n'ont pas beaucoup de consistance, on l'a compris, et que vous n'ayez rien dit, que vous n'ayez pas alerté la municipalité, la majorité, sur toutes les autres opérations privées qui ont eu lieu sur la commune... Pourtant, il y a des choses à dire pour certaines. Je ne sais pas s'il y a des habitants du lotissement les églantiers dans la salle, mais je peux vous dire qu'il y a des choses à dire. Si vous voyez l'homogénéité du quartier, ce n'est pas terrible. Là, même si ce n'est pas complet aujourd'hui, ce que vous a présenté Vincent et ce que nous vous présentons tient la route quand même. Ce sont des années de travail. Dire de manière lapidaire que ce n'est pas un projet, cela doit dépasser votre pensée, Sylvain CASILDAS, parce que vous nous avez habitués à des réflexions un peu plus hautes.

En tout cas, merci à tous. Claude veut encore en sortir une. Je garde le micro, je vais répondre à ce que tu vas dire.

M. AIGUESPARSES.- J'aurais aimé qu'on fasse une délibération spéciale pour la démolition du bâtiment, où nous aurions carrément donné notre aval parce qu'il était de notoriété publique qu'il fallait le démolir puisque c'était dangereux. Après, que l'on ne soit pas d'accord sur le projet ou sur les grandes lignes du projet, vous pensez bien que c'était un peu normal. On aurait pu faire une délibération uniquement sur la démolition du local, où nous aurions totalement aidé.

M. LE MAIRE.- Je savais bien que je devrais te répondre. Nous ne pouvons pas faire la démolition parce que le terrain ne nous appartient pas et la démolition ne pourra être opérée qu'à la demande de Logidôme. Le coût de la démolition, qui n'est pas contenu dans les 44 € dont je vous ai parlé, sera à la charge de l'opération, qui aura des dépenses et des recettes, qui devra s'équilibrer. Ce n'est pas la municipalité qui peut le faire parce que nous ne sommes pas propriétaires. Nous avons l'autorisation de faire en sorte que la démolition se fasse et nous allons tout faire pour qu'elle se fasse rapidement, je le répète, mais nous ne pouvons pas la faire. C'est pour cela que nous ne pouvons pas faire la délibération dont tu parles.

M. SOULIGNAC.- J'ai envie d'avoir le dernier mot. Par rapport au fait que ce n'est pas un projet parce que tout n'est pas fixé ; si, c'est un projet qui va évoluer dans le temps. D'ailleurs, heureusement que nous pourrons le faire évoluer parce qu'il y a des nouvelles idées tous les jours. Il ne faut pas qu'il y en ait trop, nous sommes d'accord. Il serait dommage qu'on fige définitivement et qu'on gèle ce terrain pour 10 ans. Si, demain, il y a une proposition intéressante, il serait bien dommage qu'on la refuse sous prétexte qu'on a voté et que c'est fini. Nous votons sur des principes de construction, mais bien sûr, il peut y avoir des évolutions.

Je le dis et je maintiens l'idée que ce n'est pas que de l'information mais c'est de la concertation parce que nous avons démarré l'échange très en amont du projet. Nous ne l'avons pas fait au dernier moment. Vous avez eu l'information hier, mais cela fait deux ans que nous faisons de l'information. Quand c'est très en amont, on peut considérer quand même qu'il y a des vrais échanges.

Je voulais savoir si vous votiez la délibération n° 90 sur la subdélégation du droit de priorité à Logidôme sur la parcelle BH n° 219, possédée par l'État tout de suite ?

- Qui vote contre ? *(6 voix)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 90 est adoptée à la majorité.

Merci.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 033-216900145-20161219-DELIB07122016-DE

DEL91092016 : Cession foncière – EPF-SMAF à Logidôme – Parcelles BH n°220 et une partie de la subdivision de la parcelle BH n°215

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- C'est cohérent avec tout ce que nous avons dit, c'est la cession foncière de la parcelle qui appartient à la commune mais par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF. Vous avez compris que nous gardions une partie de cette parcelle, donc nous la revendons. Nous avons appris aussi que cette revente intégrerait les intérêts que nous avons payés. Ce sera vraiment une opération neutre pour la partie que nous avons achetée et que nous revendons, sachant que nous en gardons une petite partie, mais au moins sur la partie que nous avons achetée et que nous revendons, c'est une opération qui intègre les intérêts que nous avons payés, parce que vous savez que nous remboursons chaque année, sur 10 ans, une partie de l'achat.

Sur cette délibération n° 91 de cession foncière de l'EPF-SMAF à Logidôme de la parcelle BH n° 220 et d'une partie de la subdivision de la parcelle BH n° 215,

- Qui est contre ? *(6 voix)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 91 est adoptée à la majorité.

DEL92092016 : Cession foncière – Parcelle AT n°399

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Projection de document)

M. SOULIGNAC.- Nous allons parler d'une parcelle plus petite, qui a moins d'impact sur la commune, qui se trouve rue Magenta. Vous voyez la place des Ramacles. C'est la maison typique du centre-ville d'Aubière, avec une pièce, et après, vous avez trois pièces ou deux pièces au-dessus. C'est une maison tout en hauteur. C'est sûrement une ancienne maison vigneronne. Vous avez reconnu Fafournoux, la boucherie et la boulangerie. C'est la rue qui remonte vers l'Hôtel de Ville. À l'angle, vous avez une maison qui appartient à la commune.

Au même moment, nous avons souhaité la vendre et quelqu'un était intéressé. Il se trouve que c'est un jeune. Il n'est pas nommé parce qu'on ne sait jamais, il peut y avoir une vente à quelqu'un d'autre. Il y a parfois eu des désistements, cela peut arriver. C'est le principe de vente de cette maison.

Bien évidemment, il y a une estimation par les Domaines. La parcelle fait 26 m². Vous avez compris qu'il y a plusieurs niveaux. Il y a 32 m² sur deux niveaux. Il y a une cave et un grenier de 16 m². La maison est vraiment vétuste. Nous avons parlé avec la personne qui voudrait l'acquérir. Non seulement il la rénoverait à l'intérieur, mais il s'est aussi engagé à refaire la façade. Cela permettrait de continuer à améliorer cette rue, qui doit aussi être rénovée au niveau de la voirie. Pas mal d'initiatives ont déjà été prises pour réhabiliter des maisons, en particulier dans le cadre de la rénovation des façades. Là, on va plus loin dans le projet, qui est évidemment de rendre vivable cette maison. Ce n'est pas qu'une rénovation de façade, c'est vraiment une rénovation de l'ensemble de la maison.

Le prix de vente estimé par les Domaines est de 26 000 €. Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Nous vous demandons si vous êtes d'accord pour contractualiser la vente et nous autoriser à signer tous les documents ?

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

Est-ce qu'il y a des commentaires ? *(Néant)*

Nous allons voter.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 92 est adoptée à l'unanimité.

DEL93092016 : Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur le PADD

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous allons rentrer dans un dossier qui est celui de la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

(Projection de document)

Nous n'allons pas présenter toutes les diapositives. Je ne vais pas faire long, je ne vais pas faire des généralités. Je vous propose déjà de comprendre où nous en sommes.

Nous sommes dans le cadre d'une révision. Il faut savoir que vous faites un PLU et quand vous faites une révision, c'est le niveau le plus élevé de modification d'un PLU. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en passant en communauté urbaine, cette compétence va nous échapper, ce qui ne veut pas dire que nous n'aurons plus notre mot à dire, mais nous ne serons plus directement sur la maîtrise d'ouvrage du PLU. Cela deviendra donc un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). À l'échelle de la communauté urbaine, nous aurons un seul Plan Local d'Urbanisme. Comme beaucoup de communes, nous avons fait notre révision pour mettre un peu l'impact de la majorité d'Aubière sur notre PLU.

Cette révision est quelque chose d'important. Il y a des étapes importantes. Nous sommes en train de construire un PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable). C'est un peu comme le projet tout à l'heure, ce sont des grands principes. On ne peut pas rentrer dans le détail tout de suite. Il faut bien conceptualiser, avoir une vision d'ensemble, les grandes règles d'aménagement. Pour le PADD c'est un peu pareil, c'est-à-dire qu'on va réfléchir. On dit parfois qu'on veut faire dire trop de choses au PLU, ce qui n'est pas complètement faux d'ailleurs, mais c'est quand même une approche « système », comme on dit, c'est-à-dire que c'est un ensemble où tout est interdépendant et on peut difficilement séparer l'habitat du développement économique, des paysages et de l'environnement, de la circulation. L'agriculture est un peu anecdotique sur Aubière maintenant. Cela dit, c'est un ensemble qui se tient. On peut difficilement dire : « Ici, il faut construire du R+2 avec telle règle de construction » et ne pas parler de circulation, de paysage. C'est un ensemble.

Il y a eu quatre ateliers thématiques, qui étaient des ateliers publics dans lesquels un certain nombre de personnes sont venues, un séminaire élus, donc cela a évidemment été débattu avec les élus. Nous sommes dans le PADD, nous ne sommes pas en train d'adopter la révision du PLU. Il y a eu des rencontres avec Clermont Communauté parce que vous comprenez bien qu'ils ont une vision et une compétence sur le secteur économique, en particulier sur le site de Sarlève. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Il y a eu la rédaction d'un avant-projet, une publication au bulletin municipal – vous avez dû en prendre connaissance – une présentation aux PPA, qui sont les Personnes Publiques Associées, à savoir toutes les personnes qui, de près ou de loin, s'intéressent à la commune d'Aubière. Pour donner un exemple, il y a l'État bien sûr, mais aussi le SIVOM. C'est ce qu'on appelle les Personnes Publiques Associées.

Il y a eu ensuite la présentation en Commission d'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DE1307122016-DE

Il y a eu une réunion publique. Nous avons quand même bien échangé. C'est dommage, il n'y avait peut-être pas suffisamment de monde. Pourtant, je pense que cela aurait intéressé beaucoup de personnes. On pense peut-être que c'est technique, mais non. Je vais justement essayer, à travers des plans, des images, de vous montrer que c'est quelque chose de très concret, c'est-à-dire qu'on ne parle pas dans le vide, avec uniquement des grands principes. On a la description d'objectifs très concrets qui auront des conséquences après sur tous les projets et la vie quotidienne des Aubiérois et tous ceux qui passent dans notre ville.

Enfin, nous avons le débat au Conseil Municipal. Nous en sommes là. Une fois que sera approuvé le PADD – je l'espère – nous pourrons finir de construire la révision du PLU.

Qu'est-ce qu'un PADD ? C'est à la fois de l'environnement, de l'économie et du social. Je vais vous faire les cartes. Vous avez les axes stratégiques.

Le premier axe est la contribution au renforcement du cœur métropolitain. Il y a une petite carte. Que peut-on dire sur cette carte ? Vous voyez que c'est très schématique. J'essaye, par un dessin, de faire comprendre de quoi on parle. En gros, l'idée est déjà : quel est l'objectif d'Aubière ? Nous en avions d'ailleurs parlé, en particulier dans des réunions du mandat précédent. Nous avions dit : « Quel est l'objectif ? » Nous ne voulons pas aller vers 20 000 habitants, c'est clair. Nous ne voulons pas non plus que la population baisse, comme cela a été le cas il y a quelques années. Nous voulons que la population atteigne un seuil et qu'il y ait une vraie dynamique en termes de population mais aussi en termes générationnels, qu'il n'y ait pas que des quartiers de « vieux », comme on en a parlé tout à l'heure. Le terme est fort. Il faut aussi qu'il y ait un renouvellement des générations et il faut bien comprendre que c'est lié au type d'habitat qu'on propose. Si on propose uniquement des pavillons à acheter, vous n'aurez pas la même population que si vous avez des logements locatifs parce que là, on peut attirer plus facilement des familles. Cela a bien des incidences très pratiques.

Sur la population, nous aimerions être *grosso modo* autour des 10 000 habitants. Nous verrons bien, avec le recensement généralisé de la population, si nous y sommes arrivés. Nous y arriverons.

Après, il faut arriver à maintenir cette population, donc il faut continuer à construire. Vous savez qu'il y a un problème dans notre société, c'est qu'il y a de moins en moins d'habitants par résidence. Nous n'allons pas rentrer dans le détail. C'est un phénomène sociologique qui fait que si vous prenez une maison donnée, à un moment donné, il y a une famille avec quatre enfants, puis vous vous retrouvez avec une personne qui a vieilli et qui se retrouve seule. Il y a tout un cheminement qui fait que vous avez une résidence et vous avez moins d'habitants. Il faut arriver à construire pour maintenir la même population.

Où est-ce qu'on peut construire ? C'est toute la difficulté maintenant à Aubière. Nous avons un peu mangé tous les terrains. Il ne reste pas tant de terrains disponibles que cela. Nous avons parlé du terrain de la CRS 48. Il y a toujours ce qu'on appelle des dents creuses, des terrains qui sont disponibles entre deux maisons. Pour ceux qui connaissent bien Aubière, qui se promènent un peu, on voit bien que petit à petit, les dents creuses finissent par être utilisées. Par exemple, derrière l'avenue du Roussillon, dans le quartier des Gravins, il y a une époque où il fallait 1 000 ou 2 000 m² pour construire. Souvent, les parents divisent leur parcelle et ils vendent à leurs enfants la parcelle de 2 000 m² qu'ils possèdent.

Il y a un processus de densification qui se fait naturellement, mais on peut l'orienter à travers le règlement du PLU. Il est dit qu'en gros, il faut garder l'identité d'Aubière. Aubière est quand même un centre, un cœur urbain ancien, qui a une histoire, et il ne faudrait pas noyer Aubière au milieu de la communauté urbaine. Il faut arriver à ce qu'elle continue à avoir un noyau. C'est pour cela qu'il est proposé ici que la densification continue autour du noyau existant, donc le centre-ville ancien d'Aubière. C'était déjà le cas dans l'actuel PLU. Nous renforçons cette idée et nous la continuons.

Il y a une autre idée qui a émergé, qui vient plus du SCoT. Le SCoT est un document supra communal qui nous impose aussi un certain nombre de règles, de bonnes pratiques. C'est la

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161219-DELIB37122016-DE

densification autour des axes de transports en commun, en particulier au niveau du *tramway*, parce que nous avons la chance d'avoir le *tramway* sur notre commune. Cela traverse le campus, on peut faire des logements sur le campus, mais cela va quand même être relativement limité dans le sens où ce sont surtout des bâtiments universitaires qui sont de part et d'autre de la ligne du *tramway* à Aubière.

Il y avait une autre idée qui était de favoriser la mixité fonctionnelle mais à proximité du *tramway*, du côté du lycée Lafayette. Le lycée Lafayette est sur Clermont, mais de l'autre côté de l'avenue Ernest Cristal, c'est Aubière. Là, on est à proximité de services, à proximité de transports en commun. C'est du tertiaire, ce n'est pas de l'artisanat ou du commerce. Du coup, on peut imaginer assez facilement une cohabitation entre résidences, entre habitations et activités tertiaires, c'est-à-dire des bureaux. *A priori*, il n'y a pas beaucoup de nuisances. Cette cohabitation serait possible. Il y a de l'espace aussi. De l'autre côté de l'avenue d'ailleurs, vous avez le secteur de la Pardieu et Clermont-Ferrand a bien le même projet de densifier ce secteur et de permettre de faire de la mixité fonctionnelle avec de l'habitation.

Que peut-on dire d'autre ? C'est l'essentiel.

Nous allons passer à l'axe 2. Il y a plusieurs axes. Vous avez la carte. Là, c'est conforter les fonctions métropolitaines d'Aubière. Il s'agit de dire qu'Aubière est une ville un peu unique dans son genre parce que tout le monde peut décrire au moins deux fonctions métropolitaines. La première est le campus. Je rappelle que si la ville de Clermont fête ses étudiants sur le campus d'Aubière, le campus est quand même à Aubière. Par ailleurs, vous avez toute la zone économique qui s'est considérablement confortée ces dernières années par rapport à d'autres secteurs qui se vident petit à petit, qui sont le secteur Nord. Il y a un vrai problème d'équilibrage entre le Nord et le Sud. À Aubière, on peut dire qu'il y a une vraie dynamique qui existe en termes de commerces, d'implantations commerciales, parce que ce sont essentiellement des commerces, sur la partie qui est de part et d'autre de l'autoroute, à l'Est de notre commune.

Quels sont les principes que nous avons essayé de faire émerger ? C'est de dire qu'il faut arriver à être dans l'efficacité foncière, c'est-à-dire éviter de toujours consommer plus de terrains agricoles pour faire des commerces. On sait que les nouveaux commerces – cela a été prouvé au niveau national – ne créent pas d'emploi. Il y a déjà une offre suffisante. Il y a un retard qui a été largement rattrapé au niveau de l'agglomération clermontoise. Est-ce qu'il est nécessaire de continuer à consommer des terrains agricoles pour faire toujours de nouveaux commerces ? Est-ce que les commerces ne peuvent pas se différencier entre eux en évitant de le faire sur le critère d'être toujours plus grands et plus vastes à l'horizontal ? Ils peuvent le faire à la verticale, si avoir plus de surface est vraiment un critère de différenciation. On commence d'ailleurs à voir des projets à étage.

Nous voulons – nous l'avons fortement proposé à Clermont Communauté – transformer des terrains, en particulier Sarliève Nord, qui étaient dédiés aux commerces, en zones stratégiques, c'est-à-dire en secteurs qui seraient ouverts à des emplois qui seraient plus novateurs et qui permettraient vraiment de créer des emplois. Il y a le campus qui n'est pas loin. On peut imaginer des créations, l'utilisation de ce foncier pour des usages novateurs et qui permettront vraiment de créer de l'emploi. Quelle est l'idée avec le petit caddie que vous voyez ? C'est de limiter le commerce sur les zones de Sarliève Nord, de part et d'autre de l'autoroute. C'est un principe assez fort.

Il y a aussi tout ce qui reste, c'est-à-dire les friches. On voit d'ailleurs des terrains. Je parlais des dents creuses, il y a aussi des dents creuses, c'est-à-dire des terrains qui ne sont pas construits dans la zone commerciale et il y a aussi des bâtiments vides. Je pense à la CAMIF à Cournon. Il y a plein de bâtiments qui restent vides. On peut déjà essayer d'optimiser le foncier commercial sur la commune d'Aubière.

Cela rejoint des études. Des études ont été faites au niveau de Clermont Communauté, parce que ce sont eux qui ont vraiment la compétence, qui disent qu'il faut peut-être se calmer par rapport à l'extension des zones commerciales, donc ils ont réduit la surface dédiée aux grands commerces sur l'ensemble de l'agglomération. Nous rentrons un peu dans cette logique et je crois

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300149-20161215-DELIB67122016-DE

que nous sommes assez suivis au niveau de Clermont Communauté sur ces principes généraux.

C'est tout pour l'axe 2. Je ne sais pas si on peut en dire plus. Il y avait quand même cette idée qu'on a le campus et est-ce qu'on ne peut pas imaginer une meilleure mise en valeur de tous les travaux qui s'y font ? Il n'y a pas que des recherches pures, il y a vraiment des recherches appliquées, avec des *start-up* qui sont créées. Il y a peut-être quelque chose à faire pour créer une ambiance plus propice à la création d'entreprise. Après, cela se passe évidemment aussi au niveau de Clermont Communauté. Nous ne serions pas opposés à ce qu'il y ait une pépinière d'entreprise sur le campus. Ce sont vraiment des hypothèses, mais le campus fait partie d'Aubière, donc profitons-en. Il y a évidemment des choses qui peuvent bénéficier à Aubière aussi sur le plan économique par rapport à ce campus. Ce n'est pas que de l'enseignement, il ne faut pas l'oublier, c'est aussi de la recherche et de la recherche appliquée.

Nous allons passer à l'axe 3. On est dans les déplacements. Nous avons longuement réfléchi aux mobilités alternatives. Une manière de réduire les déplacements est d'éviter la spécialisation des territoires, c'est-à-dire que l'habitat soit d'un côté, que les zones d'emploi soient de l'autre, qu'il y ait dans un troisième secteur des zones de commerces et qu'il y ait dans un quatrième secteur des zones de loisirs. On ne peut pas tout mélanger partout, c'est clair, mais il peut quand même y avoir un peu de mixité entre lieu de travail et lieu de domicile. Il y a toujours la question des nuisances. C'est clair par exemple avec l'artisanat. C'est sûr que faire cohabiter du logement avec de l'artisanat n'est pas vraiment envisageable. Le PLU permet de définir aussi cette mixité et cela a bien des conséquences directes sur la vie quotidienne.

Nous avons de la chance, nous avons le *tramway*, nous sommes bien desservis avec la ligne 3, qui est une des lignes majeures. On oublie souvent la ligne C, qui est avenue Ernest Cristal, qui est une ligne très structurante. Il y a la gare de la Pardieu qui n'est pas loin. On a dit : « Quand vous êtes à la Pardieu, essayer d'aller dans la zone commerciale paraît très compliqué. » L'autoroute est un obstacle majeur pour les piétons. On voit pourtant des piétons y aller, des jeunes en particulier, pour aller au cinéma ou à la Bbox, quand elle existait encore.

Il y a vraiment une réflexion de fond par rapport à des usages qui sont présents et qui sont vraiment dangereux. Quand vous êtes du côté de la gare de la Pardieu, avenue Ernest Cristal, entre l'autoroute et la station de *tramway*, vous avez des circulations piétonnes qui existent, c'est-à-dire qu'il y a un vrai besoin, mais elles ne sont pas du tout sécurisées. Il faut savoir qu'il existe un projet au niveau de Clermont Communauté pour essayer d'améliorer les choses.

Il peut être dit aussi que dans les mobilités alternatives, l'Artière pourrait avoir un rôle plus de loisir, de plaisir, de marche du plaisir, encore que quand on longe l'Artière, on passe des zones résidentielles aux zones économiques, aux zones d'emplois. Pourquoi ne pas imaginer un jour des projets piétons le long de l'Artière ? Cela existe déjà. Vous savez que nous travaillons là-dessus entre la rue de Gergovie et la rue de Pourliat. Nous pouvons aller jusqu'au bout de cette idée. Il ne s'agit pas uniquement de remettre l'Artière à ciel ouvert. Il s'agit aussi d'assurer une continuité piétonne, voire si possible cycliste, qui permettrait d'avoir une alternative à l'utilisation de la voiture pour les fameux mouvements pendulaires entre zones d'habitats et zones d'emplois.

Je ne sais pas si on peut dire beaucoup de choses encore. Si, il y a ce projet de piste cyclable qui est dans le Plan de Déplacements Urbains. Il faut savoir que le PDU est un plan qui se définit au niveau de Clermont Communauté et qui définit des grandes lignes de déplacements, qui essaye évidemment de pousser aux déplacements doux. Il définit des axes cyclables. Cet axe cyclable partirait de Pérignat. On l'a fait un peu bouger. On le fait passer par le campus, parce qu'on pense qu'on peut avoir quand même des jeunes qui se déplacent à vélo, parce qu'on voit beaucoup de voitures, mais on voit quand même de plus en plus de vélos. Après, il rejoint la rue Léon Blum, qui est déjà aménagée. En concertation avec la ville de Clermont, en particulier avec Mme BONNET, nous avons essayé de voir comment construire cette voie cyclable pour faire sauter les derniers points de blocage.

Y a-t-il une intervention ? Nous passons tous les axes et nous reviendrons dessus si vous voulez.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216301145-20161215-DE1529122016-DE

L'axe 4, c'est renforcer les liens entre la nature et la ville. J'ai déjà parlé de l'Artière. Ensuite, il y a évidemment le Puy d'Aubière, qui a été défini comme un espace naturel sensible et sur lequel nous allons développer un certain nombre de secteurs piétons. C'est d'ailleurs déjà fait en partie. Il y a deux pôles importants : le Puy d'Aubière et la vallée de l'Artière. C'est pour l'essentiel de l'axe 4.

Ensuite, nous avons l'axe 5, à savoir construire une image d'entrée de l'agglomération et attractive. Que peut-on dire là-dessus ? On raisonne peut-être au niveau communautaire, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on vend en Auvergne ? On ne vend pas la mer, on ne vend pas la montagne, on vend des paysages. Qu'est-ce qu'on voit depuis l'autoroute ? On voit Aubière, mais avant de voir Aubière, on voit surtout des boîtes à chaussures. Je pense qu'il pourrait y avoir un réel projet au niveau des perspectives paysagères, en particulier pour voir le plateau de Gergovie. Ce n'est pas rien. Plutôt que de voir une boîte à chaussures et de voir derrière le plateau de Gergovie, il s'agit de voir quelque chose de sympa. C'est pareil pour la Chaîne des Puys. On veut le classer comme site l'UNESCO. Il est peut-être possible de mettre autre chose que des boîtes à chaussures, au moins de faire une zone de transition ou d'améliorer la qualité des bâtiments, je n'en sais rien.

Il y a un vrai projet qui est au moins au niveau communautaire, mais il se trouve que la commune d'Aubière est quand même impactée. Je rappelle que ce sont des millions de personnes qui traversent notre commune chaque jour. Ce sont essentiellement des Clermontois, mais il y a aussi des personnes qui vont dans le Sud, qui passent devant chez nous et qui pourraient avoir envie de s'arrêter. Qu'est-ce qu'on leur offre comme paysage ? Un paysage terriblement banalisé qui est celui de toutes les entrées de villes, des préfectures de France, et qui pourrait largement s'améliorer. C'est pour l'image d'entrée.

Ensuite, on a les éléments identitaires de la commune. C'est toute la difficulté quand on construit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – et toutes les communes l'ont dit – on dit : « On ne veut pas être la banlieue de Clermont. » Comment conserver les traces du passé viticole, qui est un passé un peu ancien mais qui a quand même laissé des stigmates, en particulier en centre-ville, avec pas mal de résidences qui ont quand même une typologie, qui ont une identité qui leur est propre, qui était liée à l'activité économique ? Il y a aussi l'idée, pourquoi pas de faire revenir… On a fait revenir un viticole, il utilise une cave, mais il ne l'utilise encore pas beaucoup. Ses vignes ne sont malheureusement pas à Aubière.

Je crois que j'ai fait tous les axes. Vous pouvez réagir, pour ceux qui ont écouté.

Mme LOZANO.- Vous nous avez souvent entendus vous reprocher de ne pas nous inviter aux réunions, de ne pas nous faire participer. Pour une fois, nous avons trouvé que ce travail de réflexion globale était très intéressant et nous devons dire que nous avons apprécié les réunions et les débats qui ont eu lieu, même s'il faut déplorer – tu l'as souligné – parfois une faible participation.

Nous voulons ici insister sur certains points. Tout d'abord, le titre du document : « projet d'aménagement et de développement durable ». Le terme qui retient le plus notre attention est bien sûr le mot « durable ». Aménager et développer notre commune semble couler de source. Aucune équipe responsable, aucun citoyen même ne souhaite voir sa commune stagner, vivoter ou régresser. Le fait d'ajouter le terme « durable » nous donne la dimension de ce que l'on doit donner aux aménagements et au développement. Nous nous devons de prendre en compte les données environnementales, écologiques, sociales, économiques, tout en gardant bien à l'esprit l'aspect durabilité, le respect des générations futures, l'aspect d'un contexte global au niveau de l'agglomération, de la communauté urbaine, mais aussi en prenant en compte des éléments beaucoup plus vastes, comme le réchauffement climatique et les orientations de la COP 21.

C'était un axe fort du programme que nous avions porté avec Nouvelle Donne pour Aubière et nous avons retrouvé certains de nos axes de campagne dans ce PADD. Nous partageons donc tout à fait l'orientation prise de réhabilitation et de densification de l'habitat, le but étant de rapprocher les habitants des centres urbains afin de minimiser les déplacements, sources de dégagement de CO2 et qui, indirectement, sont une source aussi d'économies pour les ménages.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 1[illegible]2016-DE

Il est pour nous une évidence qu'il faut favoriser au maximum les déplacements autres qu'en voiture, c'est-à-dire tout ce qui est transports en commun. Nous avons la chance d'être très bien placés à Aubière sur ce plan avec les bus, le *tramway* et même – tu l'as souligné – une gare à proximité.

Il faut en plus développer tout ce qui est déplacements doux. Là, en revanche, tout ou presque tout est à faire, et en premier un changement de mentalités et d'habitudes. Nous en avons déjà débattu plusieurs fois, mais nous tenons à redire ici que nous estimons impératif de réaliser de véritables pistes cyclables, de véritables chemins piétons. Ce n'est qu'à ce prix que les mentalités évolueront et que les habitudes changeront. Nous sommes tout à fait en opposition avec l'avis émis par certains comme quoi dans notre pays, ce n'est pas possible.

Nous partageons aussi et nous soutenons tout ce qui est aspect environnemental, préservation des espaces verts avec l'aménagement du bord de l'Artière, l'espace de nos jardins, la zone verte et c'est un contre balancement par rapport à la densification. C'est à notre avis ce qui contribue à faire de notre ville une ville agréable à vivre, sans compter ici encore l'aspect écologique avec la préservation de la biodiversité.

Un domaine où nous avons plus d'interrogations est sur le plan économique avec l'avenir de la zone, où l'apparition çà et là de friches peut poser problème, sans que nous ayons pour autant de solution à apporter.

Il y a une grosse interrogation concernant la zone de Sarliève Nord où il était prévu une immense zone commerciale. Il semblerait que le vœu de la majorité s'oriente plus vers une zone industrielle créatrice d'emplois, mais nous ne semblons pas avoir la maîtrise de ce qui se fera. Nous regrettons juste que de bonnes terres agricoles disparaissent ainsi. Souhaitons qu'il y ait, concernant cette future zone, un réel débat afin qu'on aboutisse à un projet qui s'intègre réellement dans le cadre du développement durable et non pas uniquement dans le cadre du développement économique au profit d'un petit nombre.

M. CASILDAS.- Effectivement, c'est un document de qualité et très intéressant parce qu'il y a un côté prospectif même si, par certains côtés, il y a des aspects directifs que je trouve moins séduisants, notamment toute la partie sur les transports. On retrouve bien ce qui, à mon avis, sera bénéfique pour Aubière.

Il n'est pas fait mention, en revanche – nous en avons déjà parlé en commission, mais cela ne ressort pas vraiment – du passage éventuel du *tramway* par l'avenue du Roussillon. Je vois Martine BELLEROSE qui est à Clermont Communauté. Ce serait encore un plus pour notre ville.

À la lecture de ce document, on se rend bien compte que la ville d'Aubière a de nombreux atouts, peu de faiblesses, parce qu'elles ne sont pas ressorties du document.

Sur le fond, nous sommes un peu perplexes, notamment sur la carte sur la partie économique. La zone est une richesse d'Aubière. C'est un endroit qui a fait sa prospérité dans l'agglomération clermontoise même si, actuellement, on sait très bien qu'elle souffre et qu'il y a de nombreux locaux qui sont inoccupés. On serait peut-être moins favorables à l'idée de limiter le développement du commerce au Sud pour développer un nouveau quartier ou un nouveau secteur plutôt tourné vers ce qu'on disait, les *start-up*. Il serait peut-être intéressant de travailler avec ces porteurs de projet pour qu'ils puissent intégrer ces lieux qui sont actuellement délaissés, d'autant plus qu'on sait que c'est plutôt le Nord, la zone des Sauzes, qui est à proximité directe du nouveau bâtiment communautaire, le Bivouac. Il y a un environnement qui est déjà présent et qu'il serait intéressant de développer.

Je suis également assez sceptique sur l'idée de développer l'habitat du côté des Sauzes. On sait très bien que l'avenue du Roussillon est une vraie frontière, une vraie barrière, et je vois mal comment on pourrait aller au-delà de cette frontière.

Pour le reste, le document est intéressant. Sur un document comme cela, qui est très dense, dans lequel il y a beaucoup d'idées, qu'on peut à la fois partager ou pas, il est très difficile

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB07112016-DE

d'avoir une opinion parfaite et complète sur la question. Du coup, nous ferons le choix de nous abstenir même si nous ne rejetons pas en bloc le document, mais comme nous ne partageons pas tout, nous préférons être sur cette position.

M. SOULIGNAC.- Par rapport à Sarliève Nord, c'est clair, nous n'avons pas la main complète. En plus, il y a des documents – je ne sais pas si c'est le SCoT ou le DAAC – qui prévoient que Sarliève Nord soit une zone commerciale. On est quand même dans le dialogue. Cela préfigure un peu de la communauté urbaine, c'est-à-dire que tout ne va pas être décidé d'un coup par la communauté urbaine. Il y aura bien un échange. Je pense que ce sera un échange. De toute façon, on est un peu dans « l'air du temps ». On comprend bien qu'à un moment donné, il faut arrêter de consommer du foncier agricole. Là-dessus, la préfecture a d'ailleurs recadré certains documents en disant : « Vous consommez trop de surfaces agricoles » et ils ont déjà considérablement réduit leurs ambitions.

Ils ont quand même besoin encore de terrains – c'est ce qu'on nous a dit – pour des usages stratégiques. Je ne sais pas si ce seront des *start-up*, mais ce ne sera pas du commerce pur. De toute façon, ils doivent réduire la voilure par rapport aux surfaces dédiées aux commerces. On est quand même dans une logique cohérente. En tout cas, j'ai l'impression qu'on converge avec Clermont Communauté. Pour l'instant, ce n'est pas acté. C'est clair que nous faisons des propositions fortes sur le quartier de Sarliève Nord, mais nous ne sommes pas que décideurs.

Par rapport au secteur des Sauzes, dans la zone commerciale, ce n'est pas homogène. On ne peut pas dire que tout se vaut en termes de qualité. Bien évidemment, on ne peut pas installer des résidences, des habitations au niveau de Sarliève Nord. C'est clair. Entre l'autoroute et l'avenue du Roussillon, on va dire qu'on laisse tomber, même s'il y avait eu un *tramway* qui passait sur l'avenue du Roussillon. Sur le kilomètre lancé, on voit bien que ce n'est pas vraiment sa vocation. La mixité fonctionnelle, c'est quand même compliqué.

En revanche, sur le quartier des Sauzes, il y a déjà un cadre qui est plus verdoyant, avec des transports en commun, avec des services qui ne sont pas très loin, avec des écoles, etc. Ce ne sont pas des activités commerciales, ce sont des bureaux, des activités tertiaires. On voit bien qu'une mixité dans ce secteur serait pertinente. D'ailleurs, c'est envisagé aussi par Clermont-Ferrand sur le quartier de l'autre côté, sur l'avenue Ernest Cristal, sur la Pardieu.

Sur le projet par rapport aux déplacements, oui, il y a eu à un moment donné un projet de *tramway* qui compléterait depuis l'avenue de la Margeride, qui irait sur l'avenue du Roussillon et qui partirait vers le Zénith. En gros, c'était un peu la desserte. Ce serait bien. Nous sommes pour, évidemment. Cela peut aussi être un projet en site propre parce que c'est moins coûteux. On le voit ailleurs, dans d'autres villes. J'ai au moins l'exemple de Nîmes en tête. On le voit à Lyon aussi. On voit maintenant des *tramways* qui rentrent dans les zones commerciales, donc c'est tout à fait envisageable.

C'est vrai qu'il y a une vraie requalification de l'avenue du Roussillon, même pour les commerces. Il faut avoir envie de venir. Ce n'est pas particulièrement mon activité préférée, mais pour certaines personnes, c'est une activité de plaisir et pour cela, il faut l'environnement, les paysages, des perspectives, qu'il y ait des cafés, qu'on puisse s'asseoir à une terrasse, etc.

Il faut aussi que ce soit moins routier. On est quand même dans des zones commerciales qui sont divisées en deux. Il y a l'avenue du Roussillon qui fait une première coupure, il y a l'autoroute qui en fait une deuxième, moins sur le kilomètre lancé que sur l'avenue Ernest Cristal, c'est clair. Cela dit, tout cela est très routier et je crois qu'il y a vraiment un changement des habitudes, d'après ce que les spécialistes disent ; il y a cette idée qu'on va faire ses courses et que c'est aussi pour se promener dans des endroits sympathiques et se déplacer à pied, etc.

Si on veut que la dynamique de la zone commerciale perdure, il y a tout l'ensemble à reprendre, et en particulier l'aménagement de l'avenue du Roussillon, qui doit vraiment faire l'objet d'un projet. Cela a été évoqué. J'ai rencontré une personne qui l'a évoqué au niveau du Grand Clermont ou de Clermont Communauté – je ne sais plus – à savoir de redéfinir cette entrée de ville, qui est très banalisée, avec ces panneaux publicitaires horribles.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

Je crois que c'est bon.

Il y avait peut-être d'autres interventions ? *(Néant)*

Nous allons voter.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(6 voix)*

Merci à ceux qui ont voté pour.

La délibération n° 93 est adoptée à la majorité.

DEL94092016 : Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous avons eu un petit souci avec la préfecture sur l'interprétation d'un texte qui empêche la construction d'une maison. Nous pensons vraiment qu'il y avait une interprétation erronée. C'est sur des histoires de recul. Les constructions doivent être implantées soit à l'alignement sur rue, soit avec un retrait minimum de 5 m. Il est dit *« par rapport à la limite du domaine public, d'un emplacement réservé ou d'une voie privée »*. La préfecture considère que *« par rapport à la limite du domaine public, d'un emplacement réservé ou d'une voie privée »,* c'est par rapport au retrait minimum de 5 m et pas par rapport à l'alignement sur rue. Je ne sais pas si vous m'avez suivi. Pourtant, il y a deux tirets, il y a une mise à droite du paragraphe, sur l'alignement sur rue, soit en retrait minimum de 5 m.

Nous pensions que c'était clair, mais il est apparu que ce n'était pas suffisamment clair. Nous avons donc proposé une nouvelle rédaction qui permet de lever toute ambiguïté. C'est l'objet de cette modification simplifiée, qui est bien en dessous du niveau de la révision. C'est une procédure beaucoup moins lourde.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 94 est adoptée à l'unanimité.

VI - Divers

DEL95092016 : Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

Mme MONTAGNON.- Bonsoir. Courage, c'est la dernière.

Cette délibération sans vote concerne une convention qui a été signée cet été entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise, représenté par M. François RAGE, et la commune d'Aubière, représentée par Christian SINSARD.

Cette convention concerne la prise en charge des coûts de transport des classes de CP au

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300245-20161229-DEL96092016-DE

CM2 des 23 communes de l'agglomération pour l'activité natation, dans la limite du nombre de séances obligatoire, c'est-à-dire huit séances par an et par niveau. Cela concernera les deux écoles publiques d'Aubière, pour ce qui nous concerne, mais cette prise en charge concerne également les écoles privées.

Cette décision a été prise par le Maire dans la mesure où les crédits affectés à ce transport sont déjà inscrits au budget. C'est une décision du Comité syndical du SMTC de l'agglomération clermontoise qui a décidé cette prise en charge, au cours d'un comité du mois de mai, de tous les coûts de transport de ces classes pour un montant qui représente environ 6 000 € pour la commune d'Aubière. La commune va poursuivre le paiement des transporteurs au cours de l'année et le SMTC remboursera la commune de ce montant sur présentation des factures.

Cette convention est établie pour une durée qui couvre l'année scolaire 2016-2017 mais qui devra être renouvelée sur une période de cinq ans.

Est-ce que cette convention appelle des commentaires ? *(Néant)*

Je vous remercie. Il n'y a pas de vote, c'est une information.

M. LE MAIRE.- De toute façon, tout le monde était d'accord.

DEL96092016 : SIVOM – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement collectif 2015

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Ceux qui sont intéressés peuvent lire ce rapport, qui fait plusieurs centaines de pages. Il y a une synthèse à l'entrée. Ce rapport dit deux choses intéressantes. Il dit que l'eau est de qualité à Aubière, donc il est inutile d'acheter des bouteilles d'eau minérale. Vous doublerez votre prix de l'eau. Il n'y a pas de souci de qualité d'eau à Aubière.

Ensuite, dans la synthèse, il y avait une chose intéressante, à savoir l'amélioration des rendements, les pertes d'eau dans les tuyaux. La baisse de pression de 4 bars a permis d'améliorer notablement le rendement sur le réseau Nord. C'est aussi une bonne nouvelle.

M. LE MAIRE.- Merci. Nicole LOZANO m'avait envoyé un petit message pour préciser qu'elle avait une question diverse sur les réfugiés.

Mme LOZANO.- Avec, ces derniers jours, des bombardements intensifs sur Alep, la semaine dernière, l'annonce du démantèlement de la jungle de Calais et l'annonce en retour du Président de Région, Laurent WAUQUIEZ, qui y voit de la folie dans l'accueil des migrants en France, on ne peut pas ne pas se pencher sur ce problème, je dirais même sur cette catastrophe humanitaire. Le sujet des migrants nous préoccupe sur le plan humain mais aussi en tant qu'élus. C'est un problème aussi bien local que national et international.

Aujourd'hui, nous avons affaire à des réfugiés qui fuient des zones de conflit, à des migrants dits économiques et demain, il y a fort à penser que viendront s'ajouter en masse des réfugiés climatiques.

Aussi, il nous semble important de nous interroger sur ce problème maintenant, calmement. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en débattre lors d'une prochaine réunion, de prendre le temps d'une analyse, de prendre du recul par rapport aux craintes, aux angoisses et parfois même à la peur de certains.

Dans un premier temps, nous aimerions connaître la position de l'équipe municipale sur l'accueil des migrants, savoir si une demande a été faite à la commune, savoir si nous avons la possibilité, l'envie, la volonté d'accueillir quelques personnes ?

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216301609-20161228-BIBI20161228-2016-DE

M. CASILDAS.- J'ai une question. Je ne l'ai pas posée parce qu'elle n'appelait pas une préparation spécifique. Nous avons eu sur la commune, durant un certain temps, un groupe de gens du voyage qui s'est installé sur le terrain de rugby. J'aurais aimé que vous nous en disiez un peu plus sur les conditions d'installation et sur les conditions du séjour.

Mme LUCARD.- Je vais répondre à Nicole dans un premier temps et M. le Maire te répondra à la deuxième question.

Je remercie Nicole d'avoir posé le problème. Effectivement, sur tout ce qui se passe en direction des migrants, nous ne pouvons que souscrire et nous avons fait preuve de solidarité et d'humanisme. Malheureusement, nous n'avons pas les structures qui nous permettront d'accueillir beaucoup de familles et beaucoup de migrants, comme peuvent le faire certaines communes ou d'autres Comités d'Entreprise.

Cependant, je vais faire rapidement un petit historique de tout ce qui a été fait au niveau de la municipalité concernant cet accueil des migrants.

Nous avons été alertés par courrier, le 8 septembre 2015, par M. le ministre de l'Intérieur qui a invité des maires à accueillir des réfugiés.

Le 17 septembre 2015, il y a eu une réunion d'information organisée par la préfecture à destination de tous les maires. Il a été fait un appel aux maires afin d'offrir des possibilités d'accueil de familles.

Le 16 octobre 2015, nous faisons savoir à la préfecture que nous tenons à leur disposition un logement T4 à compter du 1er décembre, pour un loyer de 469 €.

En mars 2016, nous avons été contactés par la préfecture pour nous informer qu'aucune famille n'était attendue dans l'agglomération pour le moment et que nous pouvions libérer le logement.

A ce jour, avec le démantèlement de la zone de Calais, il me semble que la direction a recontacté la préfecture et personne n'a pu nous répondre. Notre position est que, dans la mesure de nos moyens, nous allons accueillir au moins une famille.

Voilà ce qui a été fait et voilà notre position au niveau du groupe majoritaire.

M. LE MAIRE.- Avant de répondre à Sylvain CASILDAS sur le stationnement de caravanes sur le terrain de rugby, je voudrais m'associer aux remerciements qu'a formés Josette à l'encontre de Nicole LOZANO d'évoquer ce sujet. Je ne vous cache pas que je suis concerné. Quand j'écoute la télévision et quand je lis les journaux, je vois qu'il y a des maires qui ont l'outrecuidance de créer une association des communes sans migrants. Vous savez, les migrants sont ces morts la faim, ces parasites, ceux qu'ils appellent les « sans dent » ; on en a entendu des conneries ! Cela donne envie de vomir. Ces gens ne sont pas du côté de la gauche. Je m'excuse. C'est le parti des Républicains, c'est le Front National. Je pourrais citer des exemples.

Je voudrais dire que j'ai assisté, au nom de la municipalité, à cette réunion du mois d'octobre 2015. Sur les 470 maires dans l'amphithéâtre de l'école de commerce, nous étions à peine 50 et à peu près tous de la sensibilité qui est la mienne. Cela ne semblait pas intéresser les autres.

Nous avons fait ce que nous avons pu. La direction générale qui est derrière moi a téléphoné à la préfecture trois ou quatre fois pour dire : « Qu'est-ce qu'on fait ? » On a fini par nous dire : « Gardez votre logement, rendez-le. » On a bloqué un logement pendant quatre mois quand même.

Nicole propose de faire un débat. Il est tard, mais tant pis, c'est tellement important. On ne peut pas passer à côté. On oppose ces migrants à ceux qui sont dans les situations les plus précaires chez nous. Est-ce que c'est juste de faire cela ? Est-ce que ceux qui sont dans les situations les plus précaires sont responsables, comme nos habitants au Prat ? Dans un

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161219-DELIB97122016-DE

appartement sur deux, les gens vivent du RSA. Est-ce qu'ils sont responsables ? Est-ce qu'on ne va pas accueillir des migrants à cause de cela ?

Je crois qu'il faut être sérieux. Nous avons le devoir de la solidarité et nous l'assumerons à Aubière, franchement et avec courage. Nous assumerons l'humanité de la France, qui est la terre d'accueil de Victor HUGO et de VOLTAIRE.

Je voudrais terminer en rejoignant ce qu'a dit Nicole LOZANO. Nous avons beaucoup de choses en commun ce soir et tant mieux ; sur certains sujets, heureusement. Je le dis publiquement, la prise de position de Laurent WAUQUIEZ est non seulement antirépublicaine, mais elle n'est pas glorieuse pour le Président du Conseil Régional.

Mme PUGLIESE.- Je voudrais ajouter quelque chose par rapport à ce qui se passe à la télévision. On est sur des réactions médiatiques. Cela fait très longtemps que des gens meurent partout dans les conflits de guerre. Je suis très peinée de ce qui arrive en Syrie. Cela n'arrive pas qu'aujourd'hui. C'est déjà arrivé il y a quelques semaines. Je ne voudrais pas qu'on saute sur le médiatique parce qu'on a des migrants à Aubière, on a des personnes qui viennent au CCAS. Tout le monde est accueilli de la même façon. Nous aidons au maximum les personnes à être régularisées sur les titres de séjour. Nous accompagnons des familles depuis plusieurs années. Pour moi, il n'y a pas de différence entre les réfugiés qui peuvent arriver parce qu'il y a des zones de conflit et des personnes qui arrivent parce que ce sont des réfugiés économiques, surtout quand il y a des enfants parce qu'il y a le droit des enfants à vivre correctement. Aubière est une ville solidaire envers les personnes âgées, envers tout le monde. Je pense que nous faisons vraiment le maximum. Je ne sais pas comment réagir par rapport par rapport à cela.

Concernant le démantèlement de Calais, il faut écouter ce qu'a dit le Président, que les personnes en attente de leur demande d'asile seront recasées, relogées et que – mais je ne suis pas d'accord avec cela – les personnes qui n'y ont malheureusement pas « vocation », parce qu'elles ont été déboutées, seront raccompagnées. Ce n'est pas la politique que nous faisons à Aubière. À Aubière, nous aidons même les personnes qui sont déboutées du droit d'asile. On ne va pas se retrouver avec un afflux de migrants qui vont arriver. Nous avons déjà plein de personnes ici qui sont sans papier.

Voilà ce que je peux dire. En tout cas, si vous connaissez des migrants qui arrivent à Aubière et, en plus, s'il y a des enfants, envoyez-les au CCAS parce que nous sommes là aussi pour les aider.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour la deuxième question posée par Sylvain CASILDAS, je m'attendais à cette question et j'ai préparé un condensé de la situation. Effectivement nous avons eu des voyageurs. Ils s'appellent des « citoyens français itinérants ». On les a eus sur le terrain de rugby – ils sont venus, ils n'ont pas demandé l'autorisation, ils sont rentrés – du 4 septembre au 18 septembre.

Ce groupe de voyageurs n'a pas pu aller sur l'unique aire de grand passage qui existe dans le département, qui est à Issoire. Cette communauté des gens, des riches commerçants, des riches forains – ils le disaient eux-mêmes – venait de Lille et allait aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Ils n'ont pas pu s'arrêter dans le Puy-de-Dôme, à Issoire. C'est la seule aire de grand passage qui existe. Ils n'ont pas pu s'arrêter non plus à Gandaillat pour d'autres raisons.

Je ne veux pas faire un procès de la ville d'Issoire, Sylvain. Je sais que tu es Directeur de cabinet du Maire d'Issoire, qui est fort sympathique, que j'ai eu l'occasion de voir dimanche dernier pour une excellente initiative faite par la ville d'Issoire. Cela dit, je suis obligé de dire que nous n'avons pas pu faire autrement qu'accueillir ces personnes qui n'ont pas pu s'installer à Issoire parce que quand le Maire d'Issoire a été élu, la première chose qu'il a faite a été de prendre un arrêté pour fermer l'unique aire de grand passage du Puy-de-Dôme. Il y a eu l'intervention d'une association, à l'époque. Je suis désolé de dire cela, mais un arrêté municipal dans lequel on écrit qu'on ferme une aire de grand passage parce que les équipements sanitaires manquent, certes, mais qu'on dise « *notamment parce qu'il y a d'innombrables excréments humains* », cela fait froid

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

dans le dos. Ce n'est pas humain d'écrire cela.

Cet arrêté du 8 août 2014 a été contesté par le Préfet FUZEAU qui a saisi le tribunal administratif en disant qu'il y avait une « *atteinte portée à la liberté d'aller et venir des gens du voyage qui est excessive et disproportionnée* ». Effectivement, le tribunal administratif, par son ordonnance du 10 septembre, a suspendu l'arrêté du Maire, lequel s'est empressé de rédiger deux autres arrêtés, les 17 et 23 septembre 2014, cette fois-ci non pas pour interdire mais pour limiter le stationnement des caravanes du 15 juin au 31 août sur cette aire et l'interdisant en dehors des autres dates bien sûr dans tout le territoire. Donc interdiction sur la commune d'Issoire, plus d'aire de grand passage.

Vous allez voir, dans les jours qui viennent, que j'ai rédigé un article, une lettre à la Préfète. J'estime que la Préfète a une lourde responsabilité. La préfecture, l'État a une lourde responsabilité d'avoir laissé faire. Il y a une deuxième aire de passage qui s'appelle le passage de Gandaillat, qui n'est pas qualifiée comme aire de grand passage, mais où les 50 caravanes auraient pu s'installer. Pour des raisons que je ne peux pas développer publiquement, il y a un voisinage de cette aire qui fait que tout le monde est impuissant et je le regrette. Clermont Communauté, la préfecture, le département, tout le monde est impuissant parce qu'il y a un problème qu'on ne veut pas régler et, encore une fois, je ne peux pas le développer ici.

Je suis désolé, je regrette que notre collègue Maire d'Issoire ait fermé cette aire d'accueil, à telle enseigne qu'il n'y a pas que la commune d'Aubière qui a dû les accueillir. Il y a aussi la commune de Perrier, paraît-il.

Pour la question du comportement, cela s'est très bien passé. J'étais à 60 km quand on m'a appelé. On m'a dit : « On est envahi. » Je suis descendu, j'étais à la campagne. La police était là et m'a dit : « Qu'est-ce que vous comptez faire, Monsieur le Maire ? » J'ai dit : « Qu'est-ce que vous voulez que nous fassions ? » Ces gens m'ont dit qu'un Maire dans la Gironde était venu les voir avec un fusil dès qu'il l'avait su. Je n'ai pas de fusil. Nous y sommes allés à plusieurs et nous avons discuté. Ce sont des gens corrects. Je leur ai dit : « Puisque vous avez du fric – parce qu'ils ont des grosses voitures, des caravanes à deux essieux – pourquoi est-ce que vous n'allez pas sur des campings privés puisque dans le Puy-de-Dôme, on ferme les deux aires qui existent ? » Parce que dans certains campings, on interdit les caravanes à deux essieux. Dans ces cas, ils font le tour du camping avec un huissier et ils voient qu'il y en a quand même, mais ce ne sont pas des gens du voyage, ils n'ont pas la peau basanée.

La lettre que j'ai faite va être publique. Je vais en donner un exemplaire à tous les élus. Elle n'est pas encore partie, j'attendais le Conseil Municipal pour vous en parler parce que je me doutais que quelqu'un poserait la question. Je le redis, je regrette que l'État ne fasse pas son travail. Cela peut figurer au procès-verbal, j'en prends la responsabilité.

Je regrette aussi quelques réactions hostiles, mais vraiment pas beaucoup, du voisinage. Le lendemain, on m'appelait en disant que durant la première nuit, il y avait des gens dans les jardins avec des lampes électriques qui piquaient les poireaux. Quand je suis allé voir le chef – parce qu'il y a un chef de la communauté, un type charmant – il a éclaté de rire. Il m'a dit : « Venez voir, nous n'avons pas besoin de piquer des poireaux. »

Plus grave encore, la direction de la grande surface ! Je ne citerai pas son nom. Elle a téléphoné à la mairie le vendredi pour dire à la direction générale : « Dites bien au Maire qu'il y a des gens qui ont envahi le terrain de rugby. »

À l'issue du bureau municipal, avec les adjoints, nous sommes allés discuter avec toutes ces personnes qui nous ont fort bien accueillis. Bien sûr, nous avons été fermes et nous leur avons dit : « Vous êtes entrés par effraction. » Ils nous ont dit : « Oui, où voulez-vous qu'on aille ? Personne ne nous veut. » Soit on appelait la force publique… D'ailleurs, la Secrétaire générale de la préfecture m'a dit : « Dans le Puy-de-Dôme, on est dans l'illégalité » parce qu'on n'a pas d'aire d'accueil de grand passage à cause de l'attitude du Maire d'Issoire, qui ne doit pas effectivement tout porter. Je crois d'ailleurs savoir, à sa décharge, qu'une discussion a été entreprise dans la communauté de communes du bassin du Pays d'Issoire, où il y aurait peut-être une autre aire plus

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300156-20161215-DELIB15122016-DE

adaptée. Je ne dis pas qu'elle était complètement adaptée, complètement équipée, mais quand même !

Donc une réaction de la grande surface qui nous dit cela cinq jours après alors que nous étions sur le pont depuis le début de la semaine. Nous, les élus, y passions tous les soirs pour voir si cela se passait bien. J'ai dit à la préfecture : « Cela se passera bien. » Nous avons fait en sorte que cela se passe bien, aussi bien les services de la mairie que les élus. Je n'ai pas alerté tout le monde, mais vous auriez pu. D'ailleurs, peut-être que vous êtes allés les voir. La grande surface nous appelle pour nous dire : « Il y a des gens du voyage qui sont là et il y a une recrudescence des vols. » Vous me connaissez, le Directeur de la grande surface n'a pas été déçu du voyage ! Je lui ai demandé qu'il m'en amène la preuve. Après, il s'est excusé en disant : « Effectivement, les gens du voyage que nous avons arrêtés ne sont pas ceux de la communauté. » C'est un peu facile. Cela rejoint le débat que nous avons sur les migrants.

J'en ai terminé. Nous avons eu affaire à des gens responsables. Je pense que la collectivité a aussi eu une attitude responsable ; les Aubiérois dans leur ensemble aussi. Je voudrais rendre hommage aussi au club de pétanque. Au départ, j'entendais : « Nous allons être obligés d'annuler notre concours de pétanque. » Ils ont fait le concours de pétanque, ils ont joué avec eux, ils ont eu des relations pendant 15 jours.

C'est vrai que nous ne souhaitons pas qu'ils reviennent, même si le terrain était très propre. D'ailleurs, j'ai pris des photos quand ils sont partis. Ils m'ont appelé pour dire : « Nous nous en allons » et j'ai pris des photos. Cela n'empêche pas qu'on m'a dit encore ce matin : « Le terrain n'a pas été laissé propre. » J'ai passé les photos à la personne. Il n'y a eu aucun dégât. Ils avaient mis des poubelles. Les services de la mairie ont appelé Clermont Communauté et ils ont amené des grandes poubelles. Tout s'est bien passé.

Je le redis, l'État n'a pas fait son boulot ! Je demande publiquement à l'État – et j'espère que cela va être relayé dans la pièce, André (ESPINASSE) est encore là – de faire en sorte que l'aire d'Issoire soit mieux équipée. C'est vrai qu'elle n'est peut-être pas suffisamment équipée – je suis allé voir sur place – mais on aurait quand même dû laisser rentrer ces personnes et que tout le monde se bouge. Ce n'est pas à la commune d'Aubière d'assumer. Nous avons eu le soutien du Député de notre circonscription qui a dit à la Mme la Préfète : « Ce n'est pas le Maire d'Aubière qui est responsable. Il ne pouvait pas faire autrement que de les accueillir. Il faut faire en sorte que ces deux aires de passage soient opérationnelles. » Quand la Secrétaire générale m'a dit : « On est dans l'illégalité dans le Puy-de-Dôme », j'ai dit : « Qui est garant de cette légalité ? Ce n'est pas le Maire d'Aubière, c'est vous, Madame ! », avec tout le respect que j'ai pour la Secrétaire générale.

J'ai tout dit. J'espère avoir répondu. Si d'autres veulent répondre, allez-y. J'ai dit les choses telles que je les pensais.

M. MANIEL.- Ils ont aussi payé leur électricité, j'en suis témoin, parce qu'ils ont demandé un raccordement provisoire ou de chantier à ex-ERDF, Enedis. La facture d'électricité a été payée en bonne et due forme.

Mme PUGLIESE.- Je voudrais terminer sur une note plus positive par rapport à tout cela. Cette année, nous fêtons les 70 ans de la libération des camps des Tziganes. En octobre, le Président de la République vient à Montreuil-Bellay, qui est dans le Maine-et-Loire, vers Saumur, vers Tours, pour réhabiliter ce camp de concentration où le dernier a été libéré le 1er juin 1946, donc un an après la libération de tous les camps sur le territoire français. Ces personnes ont été maintenues, gardées par la gendarmerie française.

La semaine dernière ou le jeudi 22 septembre, a été signée par la ministre de la Culture, Audrey AZOULAY, une charte, une convention, quelque chose qui permettrait la non-discrimination. Il y a un super travail de non-discrimination et de découverte de la culture des voyageurs qui est fait. Bientôt, d'ici fin décembre, nous aurons le vote de la loi égalité et citoyenneté qui remettra aussi les voyageurs dans leur place de Français parmi ces bons Français qui sont ici, sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216301146-20161219-DELIB191216-DE

M. LE MAIRE.- Merci. Elle est quand même Vice-Présidente de l'AGSGV, l'Association de Gestion de la Sédentarisation des Gens du Voyage.

J'ai oublié de dire – Éric me le souffle – que sur le dossier, nous avons une dizaine d'enfants qui ont été scolarisés dans nos écoles et je crois savoir qu'il n'y a eu aucun problème majeur. Il y a eu des petits problèmes de gamins, mais cela s'est très bien passé.

Nous terminons là-dessus.

M. CASILDAS.- Non. Le centre de la question était juste de savoir comment cela s'était passé. L'inquiétude était notamment par rapport aux branchements de fluides parce qu'on sait très bien que dans le cadre de ces installations, c'est du branchement sauvage, qu'on est à côté d'un collège et que dans le cadre d'un branchement sauvage, la responsabilité incombe à M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas eu de branchement sauvage. Jean-Yves MANIEL le sait d'un point de vue professionnel. Tout le monde a compris qu'il travaillait à EDF. Dès le jour même ou le lendemain matin, ils ont eu un branchement officiel et ils ont payé. Ne vous tracassez pas. Cela s'est bien passé et j'espère que cela ne reviendra pas, que ces gens pourront aller dans des aires où on pourra les accueillir.

En tout cas, ce débat était très intéressant.

M. CASILDAS.- Marie-Angèle a cru bon de remonter aux camps de concentration. Je ne pense pas qu'on avait besoin de remonter jusque-là. La suppression du livret de circulation est une chose qui va dans le bon sens, à mon avis.

La question que nous posions était de savoir si les droits de chacun avaient été respectés, à la fois les droits des gens du voyage et les droits des citoyens aubiérois, qui ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les gens du voyage. Au début de son intervention, M. le Maire disait qu'en tant qu'officier de police judiciaire, il était très satisfait que la loi soit appliquée et que les gens soient verbalisés quand ils ne respectent pas le stationnement. Nous souhaitions savoir s'il y avait deux poids deux mesures ou si tout le monde était traité de la même façon, dans le plus grand respect de tous les citoyens français.

Après, sans polémique, parce que vous avez utilisé un ton neutre, donc nous allons répondre sur un ton neutre, vous vous êtes fait procurer un arrêté municipal d'une autre commune que vous avez lu partiellement. Je vais apporter un complément parce que vous avez cru bon de me faire remarquer mes activités professionnelles, donc je vais répondre dans le cadre de mes activités professionnelles. Pourquoi l'aire d'Issoire a eu, avec l'accord de la préfecture, des restrictions d'ouverture ? Parce qu'elle a été construite par une municipalité de gauche sur un terrain inondable. Il y a eu l'accord de la préfecture sur ces délais d'ouverture. Je n'ai plus la date précise de la présence des gens du voyage à Aubière.

M. LE MAIRE.- Du 4 au 18 septembre 2016. Cela rentrait dans la période où le Maire d'Issoire avait décidé de fermer l'aire de grand passage.

M. CASILDAS.- C'était à l'appui d'une étude du cabinet PETIT, qui est un cabinet de Lyon, qui avait montré une étude hydraulique disant qu'il y avait un risque d'inondabilité à cette période, validé par la sous-préfecture.

Sur le reste, vous avez reçu, Monsieur le Maire, comme tous les maires du département, une circulaire de Mme la Préfète du 22 avril 2016. Vous n'étiez donc pas pris au dépourvu, c'est un document officiel, avec Marianne, la signature de Mme POLVE-MONTMASSON, Préfète du Puy-de-Dôme. Cette circulaire explique : « *Une aire d'accueil de grand passage existe dans le Puy-de-Dôme, à Issoire. Cette aire d'environ 1,5 ha peut accueillir 50 à 80 caravanes. La ville d'Issoire en assure la pleine gestion. L'aire est ouverte du 15 juin au 31 août. Signature de la Préfète, validation officielle. Un terrain provisoire géré par Clermont Communauté existe sur l'agglomération clermontoise. Il peut accueillir environ 50 caravanes du 1er mai au 30 septembre.* »

Le sens de la question n'était pas d'aller gérer les affaires d'Issoire mais de demander à

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300135-20161216-DELIB07122016-DE

Clermont Communauté, car c'est de sa compétence, la gestion des aires du voyage en relation avec une association dont Marie-Angèle est Vice-Présidente, qui s'appelle l'AGSGV, qui fait un excellent travail et qui a d'ailleurs réalisé des logements avec une politique de sédentarisation sur la commune d'Aubière, au rond-point de Pérignat. Le but est d'expliquer à Clermont Communauté que ce que nous rencontrons chez nous, d'autres le vivent. Le Maire de Gerzat le vit de la même façon. Cela arrive sur le Biopôle, cela arrive sur d'autres communes. Il faut vraiment que Clermont Communauté prenne sa responsabilité afin de ne pas faire supporter aux communes des compétences qui ne sont pas les leurs.

Je suis totalement d'accord avec vous sur la réponse en disant que l'État n'assume pas ses responsabilités. Il y a un schéma départemental qui est validé par la préfecture avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il faut qu'il soit appliqué. À l'heure actuelle, la seule collectivité qui pèche dans ce schéma est Clermont Communauté.

Ce n'était pas une question politicienne, ce n'était pas une question qui renvoyait à une critique ou à la stigmatisation d'une population en particulier. Vous avez fait une réponse qui le laissait croire. Je le regrette. C'était juste pour expliquer que le début de la reconnaissance des gens du voyage en tant que citoyens français à part entière… Ils sont les premiers à vous produire une carte d'électeur, des cartes d'identité, des papiers en bonne et due forme. Pour la petite histoire, le chef du groupe qui était très sympathique, M. CHAPEAU, que je connais très bien par ailleurs, est très fier et il vous explique qu'il va voter, mais il a des droits et des devoirs. Nous souhaitions juste alerter sur le fait que si les collectivités et l'État ne respectent pas la loi qui est votée par les parlementaires, ce n'est pas forcément au citoyen aubiérois ou à un quelconque citoyen d'une autre commune d'en subir les conséquences. C'était un point de droit de pure forme.

M. LE MAIRE.- Vous avez fini. Merci. Vous avez, cher collègue, une curieuse façon de retourner la situation en votre faveur. Je m'attendais à ce que cette question soit posée, mais pas par vous, donc j'ai sous les yeux le mémoire en défense du Préfet du Puy-de-Dôme qui a décidé d'attaquer l'arrêté d'interdiction du Maire d'Issoire en date du 19 août 2014. Voici ce que dit le Préfet : « *Le Maire d'Issoire fonde sa décision en premier lieu sur le fait que « ce terrain est en zone d'aléa fort du PPRI du Val d'Allier issoirien ». Pour autant, cette aire de grand passage, qui a été créée par la ville d'Issoire en 2012* – et je vous rappelle que la communauté et M. CHAPEAU, que vous dites bien connaître, étaient présents à l'inauguration, invités par le Maire de gauche, mon ami Jacques MAGNE – *existait déjà en 2012, à la date de l'approbation du PPRNPI, au même titre que le camping du Mas, qui est à côté, et que les équipements sportifs du stade Jacques LAVÉDRINE. De ce fait, elle n'est pas concernée par la disposition visée ci-dessous.* » Permettez-moi de vous dire en toute honnêteté – vous savez que je ne fais pas la langue de bois – que je doute des intentions juridiques du Maire d'Issoire. Il y a d'autres motivations qui lui ont fait fermer cette aire.

Si nous avons décidé de ne pas verbaliser les personnes, c'est parce que nous avons considéré qu'ils n'étaient pas responsables. L'aire d'Issoire, dont vous n'êtes pas responsable, n'a pas pu être accessible. Je répète qu'ils venaient de Lille et qu'ils allaient aux Saintes-Maries-de-la-Mer, donc ils s'arrêtaient toujours à Issoire. J'ai 67 ans. J'ai toujours vu, le long de la 4 voies, des gens du voyage à Issoire, quand on arrivait de Brioude pour aller à Clermont. À droite, il y a toujours eu des gens du voyage. S'il y a des gens qui sont capables de s'adapter lorsqu'il y a des crues, c'est bien eux. Ils sont capables de déplacer les caravanes plus vite que je suis capable de le faire.

C'était un faux prétexte, je le dis publiquement, et il y avait d'autres raisons. Peut-être qu'il fallait faire plaisir à un certain électorat. On avait promis pendant la campagne que si on était élu, on allait dégager tous ces gens. Le Préfet a fait condamner la mairie d'Issoire. J'ai tout le dossier si quelqu'un est intéressé, y compris dans la salle, et il y a eu quatre arrêtés du Maire d'Issoire, qui s'acharne sur son intention de fermer cette aire parce qu'on ne veut pas des gens du voyage ! On fait semblant de s'appuyer sur les dispositions du PPRNPI. Je le dis franchement. Si nous avons dû accueillir et nous adapter à ces personnes, c'est qu'il y a des maires qui n'ont pas fait leur travail ou qui l'ont fait d'une façon qui n'est pas très républicaine. Je le dis tel que je le pense.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE

Voilà sur ce dossier. Cela plaira ou cela ne plaira pas. En tout cas, c'est dit et c'est en disant que nous allons faire en sorte de ne pas avoir, les années prochaines, des gens qui viennent en toute illégalité, certes, sur le terrain d'Aubière.

Le Conseil Municipal est terminé. Je remercie tous les élus pour ces débats riches.

La séance est levée à 22 h 05.

Envoyé en préfecture le 28/12/2016
Reçu en préfecture le 28/12/2016
Affiché le
ID : 063-216300145-20161215-DELIB97122016-DE